

Conseil du 4e arrondissement

15 JUIN 2015

Compte rendu

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II° PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

CINQUIEME RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le quinze juin deux mille quinze à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie du 4e, sur la convocation en date du neuf juin deux mille quinze qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Marianne de CHAMBRUN, Corinne FAUGERON, Christophe Girard, Julien LANDEL, Anne LEBRETON, Boniface N'CHO, Vincent ROGER, Pacôme RUPIN, Karen TAÏEB, Ariel WEIL, Evelyne ZARKA.

Absents excusés :

Absent ayant donné pouvoir : Martine WEILL-RAYNAL donne pouvoir à Monsieur Vincent ROGER.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement, à 19 h 08.

La séance est ouverte à 19h08.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Mesdames et Messieurs, je vais vous demander d'observer une minute de silence. En effet, je viens de mettre devant vous le portrait d'un gardien de la paix, Tony DOPRE, que beaucoup d'entre nous connaissent. Il faisait partie des vététistes, vous savez, ceux que l'on voit à vélo dans l'arrondissement et, sans révéler un secret, il a mis fin à ses jours il y a quelques jours. Il avait deux enfants, il était jeune, il était sans doute malheureux, et donc il n'est plus avec nous et je souhaitais qu'on lui rende hommage. Il faisait partie de ces policiers très présents, très attentifs, très engagés dans le service de protection des personnes, pas dans la verbalisation, pas dans la contrainte, mais aussi dans le dialogue, et je souhaitais, au nom de tous les vététistes du commissariat du 4^e arrondissement, pour le commissaire MOYZE, puisque c'est le deuxième suicide en un an au sein du commissariat, lui apporter notre soutien d'élus, et notre affection à sa compagne et à ses deux enfants, ses deux fils de dix et treize ans.

Le conseil procède à une minute de silence.

0420150015 Désignation du secrétaire de séance.

Je vous remercie.

J'espère que vous nous pardonneriez, si vous voyez au fur et à mesure de la séance du conseil des vestes tomber. C'est pour mettre à l'aise mes collègues, je suis désolé pour les habitantes et les habitants si nous manquons d'élégance ce soir, mais il fait vraiment très chaud et nous évitons l'air conditionné dans notre mairie pour des raisons écologiques, et d'économies.

L'ordre du jour est chargé, mais c'est un bel ordre du jour démocratique, d'un arrondissement comme le 4^e arrondissement. Nous allons procéder d'abord à la désignation du secrétaire de séance, en la personne du 1^{er} adjoint, M. Julien LANDEL, s'il n'y a pas d'opposition. Il est retenu comme secrétaire de séance, je vous en remercie.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

0420150016

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2015.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je propose à l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2015. Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des observations. Il est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

0420150017

Adoption du budget supplémentaire 2015 de l'état spécial du 4^e arrondissement de Paris

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous avons comme régulièrement à faire adopter le budget supplémentaire 2015 de ce que l'on appelle l'état spécial du 4^e arrondissement. Le budget supplémentaire est un budget d'ajustement qui intervient au milieu d'exercice et est présenté au conseil d'arrondissement lors de sa séance de juin. Il fait suite à la commission du 28 avril 2015 qui a validé nos propositions lors du dialogue entre l'exécutif parisien – c'est-à-dire la Maire de Paris et ses adjoints, et les 20 autres maires d'arrondissement, puisque nous siégeons tous ensemble dans cette réunion, où je suis accompagné de la direction des services.

Ce budget supplémentaire permet de répartir les crédits non consommés en 2014 et, ainsi, d'intégrer les dépenses nouvelles dont les crédits se révèlent insuffisants, à titre d'exemple, 110.069 euros complémentaires nécessaires pour le paiement des fluides ; 4.615 euros sont abondés pour intégrer des frais de nettoyage des locaux au profit des crèches ; 3.000 euros dédiés aux établissements scolaires concernant des factures d'eau, et 22.610 euros nécessaires à la régularisation du marché du centre d'animation du pôle Simon-le-Franc.

Lors de la séance du 12 mai 2015, nous avons procédé au vote du compte administratif qui fait état des crédits non consommés. À l'issue de la gestion de l'exercice 2014, il s'élevait à 82.404 euros pour la dotation d'investissement ; 175.809 euros pour la dotation de gestion locale ; 14.864 euros pour la dotation d'animation locale – je vous évite les sigles auxquels on ne comprend jamais rien.

Il s'agit aujourd'hui de réaffecter ces reports sur l'exercice 2015 et de procéder aux opérations globales suivantes : transfert de 9.596 euros de la dotation de gestion locale vers le budget général de la ville pour le règlement habituel des fournitures de végétaux à la Direction des espaces verts. Transfert de 23.000 euros de la dotation d'investissement vers la dotation d'animation locale, ce transfert permettra notamment d'assurer le financement des travaux urgents pour la sauvegarde du patrimoine municipal. Mobilisation de l'ensemble des reports de la dotation de gestion locale, à hauteur de 175.809 euros de crédits libres d'emploi pour honorer les dépenses nouvelles : factures énergétiques, petit matériel, dépenses en faveur des équipements jeunesse, révision haussière des marchés publics, travaux d'aménagement divers au sein des services.

En résumé, et je m'arrêterai là, le total des crédits ouverts pour 2015 s'élève désormais à 191.988,94 d'euros pour la dotation d'investissement ; 2.655.232,40 euros pour la dotation de gestion locale ; 205.943,99 euros pour la dotation d'animation locale.

Vous avez compris que le plus gros poste était celui de la dotation de gestion locale. C'est un exercice classique, où nous faisons en général les mêmes remarques. Y a-t-il une remarque, je dirais, de « coutume » ;

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Ile- de-France

Puisque dans la salle, il n'y a que des habitués, et par souci d'économie, et vu l'importance de l'ordre du jour, je vous épargnerai mon commentaire que je fais, trois ou quatre fois par an, concernant ces dotations. Comme d'habitude, je m'abstiendrai.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je vous remercie. Je mets donc au vote cette délibération importante pour nos moyens de vivre, ici, dans l'arrondissement. Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le budget supplémentaire 2015 est adopté à la majorité avec 10 voix pour et 2 absentions (Vincent ROGER et Martine WEILL-RAYNAL (UMP)).

042015018**Adoption de la charte des conseils de quartier du 4^e arrondissement****Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement**

Nous passons maintenant à l'examen de l'adoption de la charte des conseils de quartier du 4^e arrondissement, présentée par Julien LANDEL, premier adjoint au Maire et Pacôme RUPIN, adjoint au Maire.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Merci, M. le Maire. Je me réjouis de cette délibération puisqu'elle est le fruit de plusieurs mois de travail de la part des conseillers de quartier, mais aussi de représentants d'associations et d'un certain nombre de personnes qui ont souhaité réfléchir avec nous, depuis le mois de septembre 2014, à une nouvelle charte pour les conseils de quartier, que nous avons déjà modifiée en 2008, il est vrai. Depuis 2001, les pratiques des conseils de quartier évoluent, et s'adaptent au quotidien, dans son application. Dans cette nouvelle mandature où les Parisiennes et les Parisiens, notamment dans les conseils de quartier, ont un rôle à jouer, à travers le budget participatif, il nous apparaissait essentiel de revoir cette charte, en prenant aussi en compte certains dysfonctionnements, certaines frustrations qui ont été exprimées par des conseillers de quartier.

La méthodologie a été simple. Nous avons organisé plusieurs réunions thématiques, plusieurs commissions autour d'une discussion sur le rôle et les missions des conseils de quartier : quelles sont les missions à mettre en avant ; la communication budgétaire et leur implication dans les budgets participatifs. Et puis, également, un travail sur la composition des conseils de quartier, point qui nous était apparu un peu dépassé.

Je rappelle qu'en 2008 nous avons supprimé les collèges d'élus permettant aux conseils de quartier d'être beaucoup plus indépendants. Dans cette nouvelle charte, nous ouvrons encore plus largement les conseils de quartier pour en faire un véritable levier de la démocratie locale. Je tiens à dire que nous avons fait une grande réunion de restitution de ces travaux à laquelle beaucoup de monde a participé.

Nous avons tenu compte de cette réunion et des dernières remarques, qui ont permis d'affiner un certain nombre de choses, notamment les remarques de Vincent ROGER sur la partie tirage au sort, qui devrait aussi concerner les citoyens européens, et vous avez vu que nous avons intégré cet élément dans cette nouvelle version, ainsi que votre préoccupation que tout conseiller de quartier et toute personne décidant d'intégrer les conseils de quartier signe une sorte d'engagement d'assiduité aux réunions, permettant ainsi de participer au vote, d'être au courant des différents sujets abordés lors des réunions précédentes.

Tout cela pour vous dire que la méthodologie qui a été adoptée a permis au plus grand nombre de s'exprimer. Nous avons voulu prendre le temps pour cette rédaction de charte afin d'avancer et d'être opérationnel dès la rentrée 2015, à partir du mois de septembre, de façon à ce que, en parallèle à la campagne de vote de budget participatif – dont j'aurai l'occasion de dire un mot tout à l'heure –, il y ait un renouvellement des conseils de quartier, et que toute personne puisse les intégrer sans restriction du bureau, comme c'était le cas auparavant. Il y a un certain nombre d'autres mesures, que Pacôme RUPIN va vous détailler à l'instant. Je vous remercie.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Bonjour à toutes et à tous. Je me joins à M. LANDEL, pour remercier tous les membres de ces commissions qui ont réfléchi sur cette charte. C'est un travail collaboratif, qui devrait apporter des changements majeurs dans l'organisation des conseils de quartier, que je vais essayer de vous résumer.

Premier changement. À la différence du mode ancien de désignation des conseillers de quartier, désormais toute personne volontaire pour s'impliquer dans la vie de son quartier pourra devenir conseiller de quartier simplement en s'inscrivant auprès de la mairie. Cela permettra de donner une plus grande souplesse à l'engagement citoyen au sein de notre arrondissement. C'est ce qui permettra peut-être aussi un renouvellement permanent de ces conseils de quartier, avec une inscription qui pourra se faire tout au long de l'année, même si nous conservons le tirage au sort sur les listes électorales afin de pouvoir sensibiliser certains habitants qui n'auraient pas connaissance des conseils de quartier. C'est un premier changement majeur

Deuxième modification. Nous avons affiné la définition des missions des conseils de quartier, et en premier lieu, nous avons inscrit dans cette charte le rôle de médiation des conseils de quartier. Je prendrai pour exemple ce récent conseil de quartier du quartier des Iles, dans lequel il y avait conflit entre des conseillers du quartier des Iles et un gérant de bar sur la nouvelle appellation qui devait être donnée au Franc Pinault. C'est avec satisfaction qu'on a vu arriver ce gérant, avec une liste de noms. Nous sommes en plein dans ce rôle de médiation, de discussion, de consensus.

L'animation du quartier figure parmi les trois missions essentielles. Nous avons voulu que les conseils de quartier soient inscrits dans la réflexion, dans la réflexion sur l'évolution de la vie du quartier, mais surtout dans l'action.

Troisième modification, et pas des moindres : l'orientation d'une partie du budget d'investissement de la mairie d'arrondissement, avec un nouvel outil extrêmement important, le budget participatif d'arrondissement. Le conseil de quartier aura – ce qu'il a déjà eu dans la première édition du budget participatif d'arrondissement – un rôle essentiel à jouer pour amener les gens à réfléchir, développer des idées, des propositions qui seront ensuite soumises au vote des habitants du 4^e arrondissement du budget participatif. C'est donc un complément au budget de conseil de quartier déjà existant.

Autre changement : l'animation des conseils de quartier. Auparavant, il y avait l'élection d'un président. Il y aura désormais l'élection d'un ticket d'un président et d'une vice-présidente ou d'une présidente et d'un vice-président. Ce ticket paritaire permettra au président d'avoir une aide dans l'organisation et l'animation de ce conseil de quartier.

Le dernier changement est la conséquence d'une réflexion remontée par beaucoup de conseillers de quartier, concernant la relation qu'il peut y avoir entre la mairie d'arrondissement et les conseils de quartier qui font souvent état de dysfonctionnements dans l'arrondissement. Nous avons souhaité, pour sortir de cette relation parfois frustrante, que chaque remontée de dysfonctionnement soit d'abord votée par l'ensemble des conseillers de quartier, afin que l'intérêt général prime sur l'intérêt particulier. Dès lors qu'une majorité de conseillers de quartier souhaite remonter une proposition, celle-ci pourra être votée et fera l'objet d'une fiche de suivi avec la mairie qui se positionnera clairement de manière favorable – ou pas – sur la proposition du conseil de quartier.

Le bilan annuel de cette charte, qui rendra le travail des conseils de quartier plus concret, devra remonter au public afin que les conseils de quartier puissent faire la preuve de leur travail de toute une année auprès de l'ensemble de la population. Voilà, en résumé, les changements majeurs qu'apportera cette charte à l'organisation des conseils de quartier.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

M. Vincent ROGER.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Merci, M. le Maire. Merci aux différents élus qui ont présenté cette charte de quartier. Je la voterai car je la trouve pragmatique. Je vous remercie, M. LANDEL, d'avoir signalé que j'avais fait quelques propositions que j'avais formulées. Mais au-delà de ces propositions, je trouve qu'elle est cohérente et va dans le bon sens. Mais comme j'ai un pouvoir de sensibilisation comme opposant, je me permets d'attirer votre attention sur deux petites choses techniques concernant cette charte.

Vous nous expliquez, page 2, que l'élection se déroule suite à un appel à volontaires. Des tickets de deux personnes sont constitués afin de respecter la parité, et que les deux candidats arrivés en tête sont élus président et vice-président, ou vice-présidente. Mais si deux hommes arrivent en tête, ou si deux femmes arrivent en tête, comment faites-vous pour la parité ?

Je ne suis pas contre cette parité, un homme et une femme, mais je parle de la manière dont cela est rédigé.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Vous avez raison car j'ai fait la même remarque. C'est le premier homme ou la première femme qui arrive en tête qui sera élu. Personnellement, j'avais dit « si deux femmes arrivent en tête. »

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Il arrive que des hommes arrivent en tête. Au soir d'un premier tour, par exemple. Ce sont des choses qui arrivent.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

C'est la première femme et le premier homme. Vous avez raison, la rédaction est ambiguë, mais nous n'avons pas trouvé mieux.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

D'accord. Dernière petite chose. Vous nous expliquez, page 3, que le programme de travail des conseils de quartier est présenté pour discussion et validation au maire et aux élus référents. Mais alors, si le maire n'est pas d'accord avec le programme proposé par le conseil de quartier, il n'y a pas de validation ? Si je lis la phrase telle qu'elle est présentée...

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

C'est une question du budget.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Je peux répondre. L'idée, à propos de ce programme, concerne un engagement financier. Il s'agit de répartir les dépenses en fonction des activités souhaitées par les conseils de quartier. Il ne s'agit pas pour le maire ou les élus référents d'interdire aux conseils de quartier de s'engager sur un projet. Il s'agit plutôt d'avoir un calendrier budgétaire, de manière à prévoir avec les services les actes de dépenses et élaborer, ainsi, une feuille de route pour l'année. Par ailleurs, et c'est la même chose pour le budget participatif et la charte

qui les a votés, il faut évidemment que les projets déposés par les conseils de quartier soient des projets d'intérêt général. C'est sur cette base qu'il y aura discussion ou pas. On connaît assez l'engagement des conseils de quartier, et on leur fait suffisamment confiance pour savoir qu'ils engageront des projets d'intérêt général.

Mais l'idée est d'en débattre et de déterminer ensemble les priorités, les idées susceptibles de prendre place dans le cadre du budget participatif, en fonction des montants, les actions qu'ils aimeraient réaliser. Il s'agit de discuter ensemble, avant de programmer l'année budgétaire, quelques semaines avant de rentrer dans une nouvelle année civile.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Faites vraiment court !

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Juste pour ajouter un élément : de toute façon, toutes les dépenses du conseil de quartier sont validées, quoi qu'il arrive, par le Maire. Il s'agit simplement de le mettre sur le papier. S'agissant de budget, la validation par le Maire des dépenses prévues par les conseils de quartier est indispensable.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Le « mettre » sur le papier, c'est le verbe ? Mettre. Pas le maître d'école ?

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

J'ai dit « le mettre » ?

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Oui. Mais c'est bien... Vous allez voulu dire qu'il fallait le mettre sur le papier. C'est sur la prononciation. Mme FAUGERON.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

J'ai une question. Je vois : « *le droit de vote est acquis après la participation à au moins trois réunions au conseil de quartier consécutives* ». Là, le droit de vote est acquis, cela signifie qu'en cas de renouvellement, les personnes qui vont adhérer au conseil de quartier n'ont pas le droit de vote avant d'avoir participé à trois réunions ? Imaginons que tout le monde démissionne en même temps, ou disparaisse en même temps, cela voudrait dire que plus personne n'a le droit de vote ? Je ne suis pas sûre que ce soit quelque chose de totalement souhaitable.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Je ne pense pas que tout le monde disparaisse en même temps, en tout cas, je ne le souhaite pas. L'idée, et c'était une demande des conseils de quartier, était que les personnes qui adhèrent au conseil de quartier aient une connaissance *a minima* des sujets évoqués, des débats internes au conseil de quartier. On vote généralement sur des choses que l'on connaît, sur lesquelles on a eu le temps de s'informer. Il en va de même pour toute élection, on s'informe avant de voter, c'était l'idée du conseil de quartier, d'avoir ce filtre de trois réunions, qui permet à chacun de se tenir au courant et de se prononcer en connaissance de cause.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je dirais que ce n'est pas du tout comme toutes les élections car heureusement, quand on a dix-huit ans, s'il y a une élection, on a tout de suite le droit de vote, on n'est pas obligé d'attendre trois élections avant d'avoir le droit de vote.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Il y a le recensement.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Oui, mais le recensement, ça n'a rien à voir. Donc, je pense que c'est un abus de pouvoir.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

C'est vraiment à la demande des conseils de quartier. C'est vraiment sur leur sagesse et leur expérience. Moi, je leur fais plutôt confiance. M. Vincent ROGER.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Pour nourrir la réflexion de Mme FAUGERON, je me souviens très bien de cette réunion. Il y avait eu tout un débat sur l'élection du président. Je soumetts à votre grande sagacité le scénario suivant : quelqu'un veut être absolument président de conseil de quartier. Il arrive à la réunion avec quarante amis, qui ne sont jamais venus siéger au conseil de quartier. Cette personne est donc, de fait, élue président du conseil de quartier, et je ne pense pas que l'on soit dans le respect de la démocratie. Et c'est pour cela que je faisais partie des intervenants qui avaient souhaité qu'il y ait un minimum de cadrage, notamment pour l'élection du président du conseil de quartier, d'avoir un acte d'engagement. D'où l'idée d'un minimum de participation au sein du conseil de quartier, sinon on pourrait tous s'amuser à faire venir des militants de formation politique, par exemple, pour la première réunion de conseil de quartier, et faire battre un président de conseil de quartier ou, inversement, le faire réélire. Donc, je trouve que pour l'élection des présidents – président et vice-président –, ou présidente, ce minimum de cadrage va plutôt dans le bon sens.

Du coup, j'avais une question. Vous allez les renouveler quand, les conseils de quartier ? Quel est le calendrier ? Quand cette charte sera-t-elle mise en place ?

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Je l'ai dit tout à l'heure, c'est prévu à l'automne, après le vote du budget participatif. On passe dans la phase de renouvellement, et ensuite, quand tous les conseils de quartier sont installés, on élit les présidents.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Encore une question. Comment faites-vous pour rentrer quarante personnes ? Puisque, manifestement, le renouvellement va être prévu. Ça ne se passera pas avec un tirage au sort. Je ne vois pas comment faire rentrer quarante personnes dans un tirage au sort.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Si vous lisez la charte : tout citoyen peut être membre du conseil de quartier. Donc, par définition, quelqu'un qui souhaite être président, de mal intentionné, j'en conviens, ou un élu de la majorité qui, par exemple, imaginerait que les quatre présidents de conseil de quartier doivent être d'un couleur politique, ou un élu de l'opposition qui aurait une très mauvaise idée et pourrait s'amuser à vouloir verrouiller les conseils de quartier.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Très mauvaise idée. Ça n'existe pas. Ce n'est pas possible.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Donc, je trouve que cela va dans le bon sens de dire que les gens qui votent sont des gens qui se sont vraiment inscrits dans une démarche citoyenne. Me voilà défenseur, M. LANDEL, M. RUPIN, de votre charte.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Démocrate, un vrai républicain.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

L'un n'empêchant pas l'autre.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Exactement. Parfait. Nous nous sommes enrichis mutuellement de nos remarques. Je mets au vote cette délibération. Qui est pour ? À l'unanimité, je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 DDCT 37 (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires)

Conventions et subventions Fonds du Maire (47.450 €) à 7 structures œuvrant dans le 4^e arrondissement de Paris.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous passons maintenant à la délibération de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires : « Conventions et subventions Fonds du Maire (47.450 €) à 7 structures œuvrant dans le 4^e. »

Mesdames et Messieurs,

Je vous rappelle que les fonds du maire comprennent l'intégralité des sommes recueillies par les mairies d'arrondissement à l'occasion des quêtes des mariages ou lors de dons spontanés ainsi que 75 % des recettes provenant des droits de tournage et des mises à disposition de locaux municipaux (salle des Fêtes et Halle des Blancs-Manteaux – Pierre-Charles KRIEG).

Ces fonds permettent notamment l'attribution de subventions à des organismes à vocation sociale et culturelle, proposées à l'approbation du Conseil de Paris sur demande du maire d'arrondissement. Dans ce cadre, j'ai souhaité que des subventions soient attribuées à sept structures œuvrant dans le 4^e arrondissement de Paris. La dépense correspondante (47.450 €) sera répartie comme suit :

11.550 € au «Musée d'art et d'histoire du Judaïsme».

Le Mahj, en partenariat avec la Mairie du 4^{ème} et le concours du Mémorial de la Shoah a élaboré un parcours sur le Marais Juif, sous forme de dépliant, à destination des habitants et visiteurs du Marais. Au-delà du Musée et du Mémorial, le parcours nous conduit dans le 4^{ème} à redécouvrir les lieux de mémoire et les nombreux commerces emblématiques du quartier. Il sera diffusé début juillet et sera présenté officiellement à la rentrée.

6.000 € à la Compagnie Sans Père.

Je pense avoir tous apprécié lors des commémorations de l'appel du 18 juin 1940, du 8 mai 1945 – dans le désordre –, d'avoir dans la cour de la Mairie la Compagnie Sans Père, avec les élèves, qui ont chanté.

La Compagnie a piloté la création d'un opéra pour enfants avec le collège Couperin et quatre classes de l'école Renard » *Brundibár* » Opéra interprété pour la première fois le 23 septembre 1943 par les enfants déportés du camp de concentration de Theresienstadt, en Tchécoslovaquie occupée. La Compagnie a mis en place un certain nombre d'ateliers.

Les représentations ont eu lors de la cérémonie du 8 mai 1945 et le 29 mai dans la Mairie du 4^e arrondissement.

10.000 € au « Collectif 49701 ».

Cette troupe composée d'une dizaine de jeunes comédiens issus du conservatoire a présenté 6 représentations des « Trois Mousquetaires – la Série » le mois dernier dans 3 lieux différents de l'arrondissement (mairie du 4^e arrondissement, à la bibliothèque Forney et à la bibliothèque historique de la Ville de Paris Violette Leduc).

Le spectacle présente une adaptation du roman d'Alexandre Dumas sous forme de série théâtrale, composée d'épisodes et de saisons. Chaque représentation a réuni – vous êtes bien assis – entre 250 et 400 spectateurs. Et croyez-moi, c'est exceptionnel. Donc, on était

très fiers et très heureux de les avoir. Ils ont donc un label « Mairie du 4^e » et vont pouvoir maintenant naviguer dans tout Paris, dans les autres mairies d'arrondissement, mais avec notre autorisation. Il n'est pas question que les mairies d'arrondissement s'approprient cette belle réalisation avec notre soutien à cette troupe remarquable.

1.900 € à l'association « Ere de jeu », que vous connaissez tous, pour les ateliers menés dans les écoles Fauconnier et Ave Maria, « Les ambassadeurs du Bal », à destination des élèves. Cette année, le Festival Ô 4 vents a réuni – vous êtes bien assis – 5.000 personnes et proposé 14 séances scolaires et 3 séances en crèche. C'est nouveau.

12.000 € à « Madamelune », pour l'organisation de 3 concerts exceptionnels (Kyrie Kristmanson, Rosemarie Stanley et Love I Obey (ensemble baroque) et Simon Dalmais qui se dérouleront à la Mairie du 4^{ème} arrondissement, dans le cadre du festival « Les traversées du Marais », événement de la rentrée du réseau Marais Culture +. Cette manifestation comprend tous les frais liés au concert (location de matériel, ingénieur-son, techniciens)

5 000 € à l'association ERATO pour l'organisation des concerts Mélomania, que mon prédécesseur, Mme Bertinotti, avait initiés, qui ont lieu une fois par mois dans la salle des Fêtes, à l'initiative d'Alain Kremski et Nicolas Boyer.

1 000 € à la Caisse des écoles du 4^{ème} arrondissement de Paris, au titre de sa vocation sociale pour les projets scolaires de l'arrondissement.

Voilà. Vous savez tout. Il n'y a pas de secret pour vous sur les fonds du maire. Et vous voyez qu'ils sont très répartis, très ouverts, très éclectiques, et franchement, je pense qu'un bon travail a été effectué. J'en profite d'ailleurs pour saluer l'équipe du cabinet et les services de la Direction générale des services, car c'est ensemble qu'ils ont mené cette politique extrêmement ouverte, dynamique et, je pense, appréciée des habitants, et de tous élus, me semble-t-il. Donc, je vous en remercie et vous invite à votre cette délibération. Avec, préalablement, des remarques enrichissantes de M. Vincent ROGER.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Écoutez, c'est simplement une suggestion que je vous fais. Je voterai bien sûr cette délibération. Je n'ai pas de critique particulière par rapport à ces subventions.

J'attire simplement votre attention sur le fait que les fonds de la DASCO pour la subvention des voyages scolaires ont considérablement chuté. Et donc, peut-être qu'à l'avenir, l'utilisation des fonds du Maire pourraient être utile à la subvention de voyages scolaires dans les écoles de l'arrondissement.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Vous êtes donc tout à fait « dans les clous » de nos propres remarques, puisqu'avec Karen TAIEB, qui y siège, et un certain nombre d'élus et les adjointes référentes, nous avons évidemment protesté, et nous souhaitons trouver une autre ventilation d'une autre nature, de façon à ce qu'il n'y ait pas de pénalisation pour nos voyages ô combien nécessaires.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Je voulais juste vous demander de quels voyages scolaires vous parlez. Ce sont les classes découvertes destinées aux classes «élémentaires. Il y a des classes découvertes dans le 4^e arrondissement. Elles ont toute été acceptées...

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je ne dis pas qu'elles n'ont pas été acceptées. Je vous dis que la somme allouée a été divisée par trois entre l'an dernier et cette année. La remarque porte simplement sur les sommes.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Mais vous ne parliez pas de la même chose, et je suis là pour vous réunir.

Donc, je mets au vote cette délibération. Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité, et je souhaite en effet que l'on prenne en compte la suggestion de M. Vincent ROGER, puisque je m'en suis moi-même ému, tout comme Mme Karine TAIEB, qui siégeait à Hospitalières Saint-Gervais.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DDCT82 (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires)**Attribution de la dénomination « Halle des Blancs-Manteaux – Pierre-Charles KRIEG » à l'espace d'animation des Blancs-Manteaux****Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement**

Nous passons à la délibération suivante, la Direction des Citoyens et des Territoires, présentée par M. Pacôme RUPIN. Attribution de la dénomination « Halle des Blancs-Manteaux – Pierre-Charles KRIEG ».

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Merci, M. le Maire. Sur ce très bel équipement de proximité que tout le monde connaît, géré par la Mairie du 4^e arrondissement, qui est utilisé par la Direction de la Jeunesse et des Sports du lundi au jeudi et pour beaucoup d'événements, les vendredi, samedi et dimanche, par la Mairie du 4^e arrondissement.

Depuis plusieurs années, cet espace est un lieu de diffusion culturelle, notamment pour nos événements. Afin de promouvoir et améliorer la lisibilité historique et fonctionnelle de l'espace d'animation des Blancs-Manteaux, construit par Napoléon en 1801, M. le Maire a envisagé de renommer ce lieu Halle des Blancs-Manteaux

Le Maire a souhaité associer le nom de Pierre-Charles KRIEG, ancien Maire du 4^e arrondissement, à l'origine de l'aménagement de cet espace. Pierre-Charles KRIEG s'engage très tôt dans la Résistance. Il est arrêté et déporté. Il s'évade en 1943 et rejoint dès 1947 le Rassemblement pour la France du Général de Gaulle. Devenu avocat, il est aussi député de la 1^{ère} circonscription de Paris de 1962 à 1986. Membre du conseil de l'Europe comme représentant de la France de janvier 1969 à juin 1975, il siègera ensuite dans le 1^{er} parlement européen élu au suffrage universel.

À Paris, il entre au Conseil de Paris en 1971 et devient maire du 4^e arrondissement en 1983, jusqu'en 1997. Il préside le conseil régional d'Île-de-France de 1988 à 1992.

Pour raisons de santé, il démissionnera de la Mairie du 4^e arrondissement, en 1997, cédant son poste à Lucien FINEL.

Je propose donc que l'espace d'animation des Blancs-Manteaux soit renommé « Halle des Blancs-Manteaux – Pierre-Charles KRIEG ». Je vous remercie.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci beaucoup. Je vais vous donner bien sûr la parole, M. ROGER.

Pour être très précis, d'abord, je n'aime pas ce mot, « espace », je trouve qu'il n'est pas à la hauteur de l'ambition qu'avait eu le maire de l'arrondissement à l'époque, Pierre-Charles KRIEG, qui a fait un gros travail sur le patrimoine, et donc, en réveillant, en faisant de ce lieu qui était un lieu de chalandise – avec beaucoup de chalands, de clients –, un lieu de commerce. Je trouve que « halle » est un mot approprié, un mot juste, et ça nous permet de refaire toute la typographie, qui est en mauvais état depuis pas mal d'années. M. Vincent ROGER.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Oui, M. le Maire. Cette déclaration me met dans l'embarras. Eh oui ! Si c'est pour rendre hommage à Pierre-Charles KRIEG, qui fut l'un des rares jeunes à manifester contre l'occupant nazi un 18 mai 1940 à l'Etoile, je le dis avec une certaine émotion, c'est la moindre des choses, et lui rendre hommage dans cet arrondissement, c'est encore plus important.

Tout est dit dans ce que vous avez dit, M. le Maire. C'est-à-dire que vous voulez supprimer la notion d'espace d'animation pour la remplacer par « halle ». Et ce choix sémantique illustre votre politique vis-à-vis des Blancs-Manteaux. Je dois vous le dire, je suis en totale opposition avec votre politique vis-à-vis des Blancs-Manteaux. Je l'avais d'ailleurs dit pendant la campagne des municipales, je considère que ce lieu doit être un lieu d'animation. Pas une halle, justement. Pas un lieu de commerce. Pas un lieu de marchandisation. Mais un lieu à la disposition des associations d'arrondissement, à la fois pour des raisons culturelles, mais aussi sportives – je ne vous referai pas le même discours que l'on manque d'équipements sportifs dans l'arrondissement, tout le monde le sait.

J'habite à deux cent mètres de cet espace, et j'ai vu son évolution, notamment depuis votre arrivée. Vous avez pris juridiquement, de mettre fin à certaines erreurs sur la gestion des Blancs-Manteaux. C'est très bien. Au passage, je ne fais pas de reproche à votre prédécesseur, elle a peut-être commis une erreur juridique, mais je serai dans l'absolu plus sévère avec ce qui se passe aujourd'hui. Il faudra que l'on m'explique en quoi cela sert les habitants de l'arrondissement que l'on ait, par exemple, le week-end, un salon « *vintage summer* ». J'avoue ne pas comprendre l'intérêt pour les habitants de l'arrondissement, alors que l'on manque cruellement de place pour les associations, pour se réunir, pour se rassembler, pour faire du sport ou des activités culturelles. Pour toutes ces raisons, j'ai le regret de vous dire mon désaccord.

Je ne vais pas voter contre, parce que je ne voudrais pas qu'on en tire la conclusion malheureuse que je vote contre un hommage à Pierre-Charles KRIEG – d'ailleurs, au passage, vous n'inventez rien puisque cet espace s'appelle déjà « Pierre-Charles KRIEG ». Je suis très sensible, M. le Maire, que vous faisiez attention à ce que les lettres soient bien mises en place, car cela fait des années que les lettres tombent. On pourrait d'ailleurs envisager de mettre une photo de Pierre-Charles KRIEG dans le hall, pour rappeler ce passé extraordinaire de grand résistant qui fut le sien.

En revanche, supprimer la notion d'espace d'animation pour en faire une halle – je vous comprends, M. le Maire, c'est tout à fait cohérent avec votre politique sur la gestion de cet espace, vous en avez le droit, vous êtes majoritaire –, mais franchement, j'ai une autre vision

de cet espace, dont je voudrais qu'il redevienne beaucoup plus local. Il m'arrive très souvent de passer devant cet espace. Je suis halluciné par les animations. Ce ne sont pas des animations. Ce sont des gens qui paient très cher, qui louent. Il y a une logique, aussi, je vais être transparent, par rapport à la précédente délibération que nous avons votée. Cela vous permet d'abonder largement les fonds du maire, bien supérieurs par rapport à ce qu'ils n'étaient par le passé, et de redistribuer l'argent gagné à des associations. Mais je trouve qu'il doit y avoir un juste milieu aujourd'hui, et nombreux, M. le Maire, nombreux sont les riverains qui sont d'accord avec ma vision des choses, y compris des gens qui ont voté pour vous lors des dernières municipales. Nombreux sont les parents d'élèves des écoles adjacentes, que ce soit Moussy, que ce soit l'école des Hospitalières Saint-Gervais, que ce soit les Archives, qui se posent la question, notamment en terme d'organisation de manifestations pour les enfants pour les week-ends.

Je m'abstiendrai donc sur cette délibération, mais sincèrement, je vous invite à avoir une réflexion approfondie sur la gestion des Blancs-Manteaux. Et aujourd'hui, sachez que je pense sincèrement être le porte-parole de beaucoup d'habitants de l'arrondissement, qui

sont un peu désabusés, voire choqués, de la manière dont sont gérés aujourd'hui les Blancs-Manteaux, parce que ça ne correspond pas à leur attente du seul espace existant dans ce quartier du 4^e arrondissement, et qui devrait en grande partie dédié à la vie des habitants de ce quartier, notamment le week-end.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je vais vous répondre. Un, ce que vous dites ne me choque pas. Deux, le monde idéal, j'en rêve aussi. S'il existait, ce serait parfait – vous allez comprendre, sur le mot, ce n'est pas du tout la version marchande que j'ai à l'esprit –, d'avoir un espace différent.

Aujourd'hui, 30% des locations se font hors associations et activités culturelles et sportives. Il me semblait que ce seuil d'un tiers était acceptable dans une époque où le 4^e est réclamé par des acteurs économiques qui relèvent, en effet, d'activités artisanales, car il y a des salons artisanaux, des salons de peintres, le vintage, etc. Vous savez, je signe, donc je regarde les dossiers, j'hésite parfois. Mais on ne dépassera pas les 30%, on verra d'ailleurs si on peut les réduire. Mais on a aussi besoin de ces locations.

Concernant l'appellation « halle », ce n'est pas du tout pour l'idée de halle en tant que marché. Mais historiquement, c'est une halle. Le terme patrimonial est celui de halle. Et j'ai trouvé – et ce ne sont ni Pierre-Charles KRIEG ni la destination du lieu qui m'ont motivé –, c'est le fait qu'à mon avis nous faisons un non sens historique par rapport au lieu, d'un point de vue de l'architecture. Je me serais posé exactement la même question s'il n'avait eu le nom de Pierre-Charles KRIEG. Mais que ce soit un espace d'animation et sportive, ça l'est de fait. Ça l'est pour 70% de l'animation du lieu.

Il me semblait que le lieu méritait qu'il gardât et recouvrît à nouveau son terme patrimonial et historique. C'est le sens de ma motivation, et pas du tout d'induire l'idée qu'on prépare et ferait un marché et que cela devienne totalement marchand. Sûrement pas. Vous savez, sur le Carreau du Temple, j'ai quelques réserves. Et je n'aimerais pas que le Carreau du Temple s'appelle l'espace du Temple. Et pour les mêmes raisons, parce le Carreau du Temple est son nom, c'est le carreau des marchands.

Mais j'entends ce que vous dites, et j'y suis très sensible. Quant au fait qu'il faut faire très attention, croyez-moi, il y a beaucoup de choses que je refuse, dont certaines ne vous plairaient pas et ne plairaient pas aux habitants. Evidemment, vous ne les voyez pas, puisque je les refuse.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Rassurez-vous, M. le Maire, j'avais bien compris que c'était une référence historique. Il se trouve que, par rapport aux besoins de la population, je trouve que l'espace d'animation correspond plus à la vocation de cet établissement, plutôt qu'une halle, même si j'ai bien compris que c'était en référence à l'histoire.

J'ai une question. Quand vous dites 30% d'occupation à des fins privées, locatives ou commerciales, c'est 30% des week-ends ou de l'année ?

Christophe Girard, Maire du 4ème arrondissement

Les chiffres que j'ai, ce sont 30% global. Tout confondu. À caractère de ce que vous avez décrit comme commercial.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Le week-end, ça me donne le sentiment que c'est plutôt commercial.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Non. Vous avez beaucoup de salons. Salons du livre ; il y a eu plusieurs. Salon de la revue, salon italien, salon de peinture, salon russe, salon culinaire. Nous avons eu l'art japonais. Pour moi, ce n'est pas comme le vintage, vous voyez.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

J'en conviens, mais vous m'accorderez que la frontière entre le commercial et le non commercial est assez subtile. Quand, par exemple, il y a des exposants pour un salon du livre, les gens vont payer aux organisateurs une place. Une riveraine m'a dit que pour un salon de photo, la place était astronomique pour les organisations. Je pense qu'une partie de ces salons sont avant tout à vocation commerciale, notamment pour les organisateurs, puisque ces gens-là vendent des choses. Le 30% me paraît vraiment le plancher, et absolument pas le plafond. Il y a un débat sur ce qui est commercial et pas commercial. Quand vous donnez l'espace à l'Association des peintres du marais, je vous accorde que ce n'est pas commercial, même si, dans l'absolu, ils vendent quand même leurs toiles.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Oui, ils vendent. Mais je ne les mets pas dans la catégorie « commercial ».

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Ce n'est pas commercial, mais pour les salons, à un moment, c'est une activité économique. Donc c'est commercial. Les gens le louent et sous-louent les espaces à des gens.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Tout à fait. Mais c'est tout à fait transparent, et assumé.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je n'ai jamais dit que ce n'était pas transparent.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Vous savez, si on n'avait pas besoin de ces revenus, je serais assez content de moins louer à des manifestations qui amènent beaucoup de monde, mais ce ne sont pas des manifestations spécifiquement pour tel habitant de la rue Veille-du-Temple qui habiterait sur la cour d'un immeuble juste à côté de la rue du Trésor. Vous voyez ? C'est vrai.

J'en ai conscience. Mais pour moi, c'était 30%. C'est ce que nous avons évalué avec le cabinet, mais je veux bien revoir. Mais nous avons besoin de ces recettes. Je suis ouvert, là-dessus, je ne suis pas du tout fermé. D'autant que des habitants me le disent aussi, peut-être moins qu'à vous, mais certains me l'ont dit.

Je mets au vote cette délibération, avec les remarques que j'entends, et qui me préoccupent, car ce sont des remarques de bon sens. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté avec deux abstentions. Je vous en remercie.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 absentions (Vincent ROGER et Martine WEILL-RAYNAL (UMP)).

2015DDEES170 (Direction du Développement économique, de l'Emploi et de l'Enseignement supérieur)

Kiosque de services Lulu dans ma rue à Saint-Paul (4^e) – Convention avec l'Association de Préfiguration pour le Comptoir des Services

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous passons maintenant à la délibération de la Direction du Développement économique, de l'Emploi et de l'Enseignement supérieur, qui concerne le kiosque de service Lulu dans ma rue à Saint-Paul, présenté par M. Pacôme RUPIN Adjoint au Maire et Mme Anne LEBRETON Adjointe au Maire.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Merci, M. le Maire. Cela n'aura échappé à personne qui se balade du côté du coin Saint-Antoine ou de la rue Saint-Paul. Il y a donc un nouveau kiosque, qui s'appelle Lulu dans ma rue. Et derrière, il y a une association qui s'appelle l'association de préfiguration pour le comptoir des services. Cette délibération concerne à autoriser la maire de Paris à signer une convention d'occupation du domaine public avec cette association qui pilote cette initiative appelée « Lulu dans ma rue ». Le projet est en phase expérimentale depuis avril 2015, avec comme bilan, dès le premier mois, plus de 3.500 personnes ayant visité ce kiosque. Ce sont de très bons chiffres de commencement .

Ce projet Lulu dans ma rue met en relation des clients avec des micro-entrepreneurs en réinsertion. Cela fonctionne comme une conciergerie. Les services qui sont proposés comprennent notamment des travaux de bricolage, de ménage, d'aide ponctuelle aux particuliers, qui peuvent être des livraisons, des courses ou des gardes d'enfants. Alors que l'objectif initial était de 50 à 100 commandes sur cette phase d'expérimentation d'avril à juin, plus de 400 commandes ont déjà été passées, et à plus de 80% par des personnes habitant dans un rayon de plus 100 m autour du kiosque. C'est très intéressant car on constate la proximité qu'il peut y avoir entre ce kiosque et les habitants du quartier. C'est utile aux habitants, et notamment aux personnes, qui sont appelées des Lulus, aujourd'hui au nombre de dix-huit, 9 femmes et 9 hommes.

Je vais laisser à Mme LEBRETON le soin de vous expliquer le modèle de réinsertion de Lulu dans ma rue.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Bonsoir. Je voulais vous dire que ce n'est pas uniquement réservé aux gens en réinsertion. Lulu dans ma rue s'adresse à tous les gens qui ont un service à proposer, aux habitants du 4^e qui veulent s'inscrire pour devenir un Lulu.

Et pour tous les habitants ayant un besoin quelconque, un bouton à recoudre, un chat à garder, pratiquement tout ce que l'on peut imaginer. C'est un endroit où vous pouvez demander. J'ai besoin de ça, est-ce que quelqu'un peut le faire ?

Nous avons été ravis d'accueillir ce projet dans le 4^e, puisque nous sommes le premier Lulu dans ma rue. C'est un projet qui est destiné à s'étendre à tout Paris et à toute la France. Cela va bien au-delà d'un kiosque à service car, au-delà de l'insertion par le travail c'est difficile de trouver des projets permettant de faire cela. Une quinzaine d'habitants de notre

arrondissement se sont aussi inscrits. Cela permet donc de créer du lien social. Il ne vous aura peut-être pas échappé que lorsque l'on passe devant le kiosque Lulu dans ma rue, il y a toujours des gens en train de parler. Les Lulu sont toujours en train de parler à des habitants du quartier. Les gens reviennent souvent, et pas seulement pour commander des services mais aussi pour parler. C'est très gai, il y a des pots de fleurs.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je pense que toutes celles et ceux, quel que soit leur âge, leur condition et la raison pour laquelle ils ont fait appel à ce service, en sont très satisfaits. Ce sont des gens très sympathiques. Cela permet aussi de sortir les gens de leur isolement.

Je mets au vote cette délibération. Qui est pour ? Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015DAC179 (Direction des affaires culturelles)
Subvention (4000 euros) à l'association Artistes du 4^e**

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous passons maintenant à l'examen de la délibération de la Direction des Affaires culturelles 179. Mme TAIEB.

Karen TAIEB, Conseillère de Paris

Bonjour à tous.

Il s'agit dans cette délibération d'attribuer une subvention de 4.000 euros à une association bien connue du 4^e arrondissement, les Artistes du 4^e, dont le siège social est situé au 91 rue de l'Hôtel-de-Ville. L'association, présidée par Nadine LIBERT, existe depuis 1996 et a pour objet de promouvoir l'art contemporain à travers diverses activités, des expositions, des ateliers, des publications et des conférences. Un véritable réseau artistique s'est constitué au travers de cette association qui compte aujourd'hui une trentaine de membres actifs et dont on peut voir le travail, les œuvres, sur le site Internet de l'association, si vous n'avez pas déjà pu assister à l'une de leurs expositions.

L'association cherche également à favoriser la rencontre des artistes français et européens. Après la Suède en 2003 et l'échange avec des artistes hongrois en 2014 ? 2015 est consacré à la Pologne, avec le groupe d'artistes polonais Akawe. Après l'exposition qui a eu lieu en avril dernier au Palais de l'Europe, les artistes exposeront du 16 juin au juillet au palais des Arts de Cracovie. Pour toutes ces raisons, et pour notre soutien, depuis de nombreuses années, aux artistes du 4^e de cette association, je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015DAC184 (Direction des Affaires Culturelles)
Subvention (274.586 euros) et avenant avec l'Association Cité Internationale des Arts
(4^e et 18^e)**

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous allons peut-être accélérer le rythme. La chaleur nous ramollit. Je ne dis pas ça pour vous, Mme TAIEB. Vous avez été très rapide. Je dis cela pour tout le monde.

Nous passons à l'examen de la délibération DAC 184. M. WEIL.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Merci. Bonsoir. Je serai moi aussi rapide, puisque la CIA (Cité Internationale des Arts) vous est connue à tous, même si l'on ne connaît pas toujours son nom, chacun connaît cette présence, entre le pont Marie et le pont Louis-Philippe, de cette cité qui, depuis 1965, accueille dans une résidence d'artiste, jusqu'à 312 artistes simultanément. 1.200 par an, de 51 pays. C'est une belle institution, partenaire de la Mairie, avec qui on fait de belles choses. Il y a notamment une exposition sur l'Épigenèse, que l'on vous recommande.

Il s'agit de lui donner une subvention qui correspond en fait au reliquat d'un acompte délibéré en décembre 2014, et qui permet aussi de fixer le montant global de sa subvention en 2015. Malgré toutes les belles actions de la Cité Internationale des Arts, son directeur travaille à réduire ses coûts de fonctionnement. Son directeur qui s'appelle M. Langlais, M. Langlais de la CIA – ça fait un peu espionnage – a bien travaillé. Dans un contexte de réductions budgétaires, je voulais saluer le travail de M. Langlais et je vous recommande de voter cette subvention.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 DAC 230 (Direction des affaires culturelles)

Signature d'un bail et d'une convention d'objectifs avec l'Association pour la Sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique pour l'occupation de l'immeuble communal situé 44-46 rue François-Miron (4^e)

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous passons maintenant à l'examen de la délibération DAC 230. Mme DE CHAMBRUN

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Merci, M. le Maire. Bonsoir. La délibération que je vous présente a pour objet la signature d'un bail et d'une convention d'objectifs avec l'Association pour la Sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique.

Cette association, constituée en 1963, a pour objet d'entreprendre et de mener toute action permettant de promouvoir, de protéger et de faire connaître les quartiers de Paris, et notamment le quartier du Marais, afin de sauvegarder leur harmonie architecturale et sociologique. Je rappelle que cette association a participé dans les années 60 à la sauvegarde de notre quartier, le quartier du Marais, qui était voué à la destruction pour cause d'insalubrité à la fin de la guerre. Ils sont aujourd'hui positionnés dans un immeuble rue de Fourcy, que vous devez connaître et qui a pignon sur rue, avec une très belle vitrine. Cet immeuble appartient à la Ville de Paris. Il a d'abord été loué à l'Association pour la Sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique par un bail emphytéotique de trente ans à compter du 1^{er} avril 1964. Un nouveau bail a été mis en place, puis renouvelé jusqu'à 2012.

Aujourd'hui, suite à un léger vide durant les deux mandatures, on nous propose de faire signer un nouveau bail à cette association. Le nouveau bail proposera à l'association un loyer de 15.000 euros annuels, c'est-à-dire un avantage en nature d'environ 76.000 euros, puisque le loyer de marché a été évalué à 91.000 euros. Ce sont de grands locaux, avec pignon sur rue. Il est vrai que ce nouveau bail représente une augmentation de loyer pour l'association, l'ancien loyer s'élevant à 9.000 euros. Entretemps est intervenu une révision du

loyer de marché. Estimé à 16.000 euros, le loyer est aujourd'hui à 91.000 euros, il a donc été remis au loyer réel du marché. L'augmentation est liée à cette réévaluation, ce qui reste

extrêmement faible par rapport au loyer qui devrait être payé par l'association si on lui appliquait un loyer de marché.

Je vous invite à voter le renouvellement du bail de cette association.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci beaucoup. Pas de questions particulières ? Je mets en vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 DLH 141 (Direction du Logement et de l'Habitat)

13 rue des Barres (4^e) – Réalisation de travaux tous corps d'Etat – Autorisation au titre des monuments historiques

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je vous recommande d'être un peu plus concis. Nous n'avons fait qu'un tiers des délibérations, je tiens à vous le dire. Il y aura des questions diverses, il y aura les vœux et les questions du public. Donc je vous recommande d'être un peu plus concis, s'il vous plaît. Alors, M. WEIL.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Je serai très concis. On nous demande de consentir, c'est une demande de l'association, à une autorisation de travaux sur ce magnifique presbytère située rue des Barres. Cette église qui appartient à la ville de Paris. C'est à nous qu'il revient de donner cette autorisation, étant propriétaire. Je vous propose de la donner volontiers, je n'y vois aucune objection, au contraire.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci beaucoup. Je mets en vote cette délibération. Elle est bien nécessaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 DASCO 15 (Direction des Affaires Sociales)

Subventions (1.903.127,93 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques parisiennes au titre de l'ARE

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous passons à l'examen de la délibération suivante, DASCO 15. Mme ZARKA.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Il s'agit donc, dans le cadre du dispositif d'aménagement des rythmes éducatifs qui existent depuis la rentrée 2013. Pour la seconde année, la bonne insertion dans le cadre des écoles a été constatée. Depuis la rentrée 2014, ce sont 15.793 ateliers qui se sont tenus chaque semaine, à parts égales entre le mardi et le vendredi, dont 10.536 ateliers par les animateurs de la DASCO, 2.156 par la DAC, la DJS ou le CASVP. Par ailleurs, 3.101 ateliers sont confiés à 372 prestataires extérieurs sélectionnés dans le cadre d'un marché public ou dans celui d'un appel à projets. Il s'agit ici de la subvention concernant l'appel à projets des associations ayant candidaté pour le 4^e arrondissement. Je voulais juste remarquer, concernant cet appel à projets, que ces propositions d'animation sont liées à des projets localisés dans des écoles choisis par elles, que la mairie d'arrondissement a accompagné chacune de ces associations, pour les orienter vers certaines écoles, par exemple. Et toutes les associations connues, fiables et intéressantes ont été soutenues et retenues.

Je vais vous donner la liste des associations et des subventions qui sont proposées. C'est un document très étoffé, dont je vous épargnerai la totalité. Il y avait un axe citoyenneté dans le dernier appel à projets, auxquelles correspondent deux ou trois associations du projet citoyenneté.

Association Deci, delà, pour une subvention de 8.330 euros.

L'association de hip-hop Breakdance Crew, pour 5.950 euros.

Enfance et attention (association sur la citoyenneté) pour 9.024 euros.

Aire de jeux (activité théâtrale, dont on a parlé tout à l'heure à Fauconnier et à Ave Maria) 8.280 euros

Images en mots (théâtre, Hej compagnie) pour 14.680 euros.

Art-Loop (association d'arts plastiques) pour 7.176 euros.

Maker sur Seine pour 9.000 euros.

Mémorial de la Shoah pour 6.000 euros.

Mosaïque (langue et culture chinoise) et l'Orchestre Lamoureux pour 4.760 euros.

La subvention totale correspond à ces associations proposées dans les écoles du 4^e et à deux autres qui ont leur siège dans le 4^e arrondissement. Je vous demande donc de voter cette subvention, et, pour être plus précise nous développerons lors du comité de suivi des ARE du 22 juin 2015, concernant les destinations précises, des ateliers dans les écoles d'ailleurs, je vous invite cordialement.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Monsieur ROGER.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

C'était la question que je voulais vous poser, Mme ZARKA. Allez-vous m'inviter au comité de suivi ?

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Si vous le souhaitez, avec plaisir, M. ROGER. Le 22 juin, vous serez cordialement invité.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je note votre invitation. Comme l'ordre du jour est long, je me garderai de lancer un débat sur l'ARE. Sachez simplement que, d'une manière générale, je reconnais une évolution plutôt favorable à ce qui s'est passé, notamment dans cet arrondissement. Mais sur le plan pédagogique, et notamment sur une logique qui est faite pour aider les enfants en difficulté, sachez que je demeure profondément dubitatif, quant à cette réforme.

Dernière chose, et je sais que M. le Maire veut qu'on aille assez vite, mais je serais quand même assez curieux que vous m'expliquiez – vous avez remarqué au passage, M. le Maire, que je fais tout pour que nous allions assez vite...

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Vous êtes le meilleur exemple du Conseil municipal.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je suis heureux d'être lauréat, ce soir.

Quels sont les critères « fiable » pour désigner les associations, et surtout le recrutement des éducateurs ? Je vais être très honnête avec vous. La première année, j'ai eu énormément de remontées de terrain assez négatives, y compris dans des écoles de l'arrondissement, où des gamins de sept ans se sont retrouvés sans éducateur, des problèmes manifestes pour les directeurs d'école pour gérer avec le responsable de l'ARE. Je dois avouer, Mme ZARKA, que, franchement cela progresse dans le bon sens et que ça fonctionne plutôt bien dans le 4^e arrondissement. La réforme n'est pas mauvaise dans le 4^e

arrondissement. Pour moi, elle est mauvaise pour tout Paris. Mais puisqu'elle est là, tant qu'à faire, faisons tous ensemble qu'elle marche bien dans le 4^e arrondissement, et en l'occurrence, je n'ai pas franchement de reproches à vous faire sur le sujet. Mais si je dépasse le cadre du 4^e arrondissement, j'ai encore pas mal de remontées sur le choix des éducateurs. Je voulais donc savoir, un, les critères fiables pour recruter les associations, et deuxièmement, sur le recrutement des éducateurs/

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Je vais répondre très rapidement, mais vraiment je vous invite à venir au comité ARE, parce qu'on pourra détailler. Je voulais vous dire qu'il y a un REV, qui est responsable pédagogique de tout le personnel entourant les enfants, y compris des associations. Le REV évalue les personnels, elle est toute seule, elle n'a pas de groupe.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Pardon. Responsable d'Éducatif Ville. Le REV est responsable du projet, de la mise en place de l'aménagement et des rythmes éducatifs. Cette personne référente est responsable de la pédagogie, de ce qui est transmis aux enfants, et du rapport à l'enfant. Elle va donc évaluer. Pour nous, sur la feuille de route, les animateurs sont diplômés, ils ont travaillé avec les enfants, on a tout vérifié, mais il peut y avoir une déficience constatée, concernant une association. Dans ce cas, il y a une remontée vers la DASCO, et nous demandons à l'association de renouveler son personnel et de remplacer la personne très vite.

Concernant le personnel « Ville », qui est géré par la DASCO, c'est le même processus, sauf que cela va un peu plus vite quand même, car la REV est responsable de son « lot » d'animateurs sur place et corrige. Elle peut même se substituer et prendre l'atelier en cours de route, puisqu'elle est elle-même animatrice. Il y a plusieurs vitesses, mais je n'ai pas eu cette remontée d'enfants qui étaient complètement abandonnés. Il y a eu, peut-être, des dysfonctionnements. Mais même au début, jamais les enfants n'ont été abandonnés. Je voulais juste vous dire cela. Et je suis prête à entrer dans les détails de chacune des écoles los du Comité de suivi.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Mme ZARKA, déjà c'était il y a deux ans. La deuxième chose, je pourrais vous donner des exemples concrets où, dans des écoles de l'arrondissement, comme le directeur était présent dans l'établissement, effectivement, les enfants n'ont pas été abandonnés. Mais il y avait des dysfonctionnements majeurs, qui, je le reconnais, sont derrière nous. À l'avenir, je pense qu'il va quand même falloir être très très vigilant. Ce que vous me dites est à la fois rassurant et à la fois préoccupant. Vous me dites, quand il y a des dysfonctionnements, on interpelle les associations concernées pour veiller à l'avenir à un meilleur recrutement.

Mais moi, ce que je souhaiterais, Mme ZARKA, c'est qu'en amont, on veille le plus possible à un meilleur recrutement, pour ne pas qu'il y ait de dysfonctionnements pendant l'année en cours. Je ne vais pas continuer sur le sujet car il est très long et en plus, sur la mise en place de cette réforme on a des vrais désaccords, qui honorent chacun d'entre nous. Mais je pense qu'il faut que l'on continue, et que vous continuiez, puisque c'est vous qui êtes en responsabilité, à être le plus vigilant possible sur le recrutement des éducateurs.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci beaucoup. En tout cas, on veillera à continuer à améliorer ce service.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 absentions (Vincent ROGER et Martine WEILL-RAYNAL (UMP)).

**2015 DASCO 22 (Direction des Affaires Scolaires)
Caisse des écoles (4^e) - Subvention (1.170.147 euros) pour la restauration scolaire**

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

La délibération suivante, pour la DASCO, concerne l'enveloppe des subventions allouées aux caisses des écoles au titre de la restauration scolaire, et cela concerne les petites caisses. Cette délibération prévoit chaque année, pour chaque caisse des écoles, des éléments constitutifs de la subvention de restauration et doit en déterminer le montant.

Pour faire court, la caisse des écoles du 4^e arrondissement appartient aux caisses de petite taille, dont le prix de référence est de 7 euros en 2015. Le calcul de la DASCO se fait selon le prix de référence, 7 euros, multiplié par le nombre de repas de l'année civile, moins les recettes familiales. Une somme importante concerne la subvention fixe, qui est une subvention de 100% pour la caisse des écoles, puisqu'elle est renouvelée tous les trois ans.

En trois années bouclées, nous revenons au niveau de départ à chaque fois. La base de la caisse des écoles est de 7,36 euros. Le coût est de 7,12 euros. Pour mémoire, fin 2013, on était à 7,75 euros, nous avons vraiment fait des économies.

Cette absorption du déficit s'est faite grâce au logiciel de facturation des impayés (58% des tarifs, au lieu de 33% en 2013, au tarif 8) ; le regroupement des achats avec la mairie du 10^e arrondissement ; une meilleure gestion des ressources humaines.

Cette délibération nous donne une somme importante, pour que notre caisse des écoles soit à l'équilibre, et je vous demande de voter cette subvention importante.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement
Monsieur ROGER.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Voyez, Mme ZARKA, quand les choses me semblent aller plus que dans le bon sens, je tiens à le saluer, puisque je le dis depuis des années. Je l'ai dit en réunion des caisses des écoles. Je trouve que la manière dont sont gérées les cantines de l'arrondissement est parfaite. Il n'y a rien à redire. Je salue l'effort d'économies, notamment par les logiciels mis en place. J'attire simplement l'attention, sur le fait que, si je vous ai bien entendu, 58% des familles dans l'arrondissement sont au tarif 8. Vous n'avez pas encore la ventilation pour le tarif 9 ?

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Les gens sont très négligents. Beaucoup sont au tarif 8 car ils ne font pas les démarches.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement
On vous les donnera.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

D'accord. Simplement, j'attire l'attention sur une chose. L'arrondissement n'a pas été concerné car il fait partie des deux arrondissements dont les tarifs sont les plus chers. Pour un service de qualité – ce n'est pas une critique – il ne faudrait pas arriver à un système qui est aberrant dans les 18 autres arrondissements, et qui a d'ailleurs été critiqué par le Préfet de Paris, où le coût d'un repas est inférieur à ce que donnent les familles. On

s'est retrouvé dans une aberration. A l'avenir, cela pourrait concerner des familles en tarif 10, voire en tarif 9, c'est-à-dire que des familles donnent plus d'argent que le coût du repas de leur enfant.

Je vous demande simplement d'être vigilant sur le sujet car c'est un problème d'équité républicaine. Que les familles aisées donnent plus que les familles socialement défavorisées, ça me semble normal, mais qu'on arrive à l'aberration d'un système où les familles paient plus que le coût du repas, me semble quelque chose d'aberrant.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci beaucoup. Je mets au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 DASCO 43 (Direction des Affaires Scolaires)

Caisse des écoles (4^e) - Subvention (16.086 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Délibération suivante, les séjours de vacances, Mme ZARKA.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Les séjours de vacances, ce sont les séjours qui sont labellisés Arc-en-ciel. Nous sommes hors-zone prioritaire. Le prix par journée est de 42 euros. Cela représente à peu près 40%, sur un coût de 73 euros. Concernant l'année 2014, nous avons eu en prix d'achat 23.000 euros. Pour le total des familles (avec un coût à la charge des écoles de 50% du coût), nous avons eu pour 11.000 euros, pour des séjours qui représentent environ 20.000 euros. Il y a donc 7.000 euros à la charge des écoles pour ce séjour de 2014.

Concernant les séjours de 2015, nous avons eu 8.000 euros à la charge de la caisse des écoles, parce que nous n'avons eu pas de subventions sur les séjours d'hiver. Voilà les indications que je voulais vous souligner.

Je vous demande de voter cette subvention pour aider à la mise en œuvre des séjours d'été pour les enfants du 4^e arrondissement. Pour l'instant, dans les candidatures, il nous reste neuf places, et c'est dommage car les séjours sont vraiment très attractifs.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Vous maniez remarquablement l'art de la synthèse.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Y a-t-il des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je mets au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 DFPE 136 (Direction des Familles et de la Petite Enfance)

Subvention (201.961 euros) et avenant n°2 à l'association des Cités du Secours Catholique pour la crèche familiale Cité Saint-Martin (4^e)

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Délibération suivante, concernant les familles et la petite enfance. Mme ZARKA et Mme LEBRETON.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Il s'agit de la crèche de la Cité Saint-Martin. Cette crèche est subventionnée comme la cité Saint-Martin, qui est gérée par le Secours Catholique. La capacité de cette crèche est de 24

places, qui sont toutes inscrites au contrat enfance-jeunesse. Il s'agit d'une convention d'une durée de trois ans, qui viendra à échéance le 31 décembre 2016. Cette convention insiste sur l'accueil de tous les enfants, sans discrimination, tous les jours de la semaine, sur la participation de la commission à l'attribution des places d'accueil collectives organisée par la mairie d'arrondissement et sur l'engagement de l'association d'optimiser ces taux d'occupation, et d'ailleurs, il en est de même pour toutes les crèches de l'arrondissement.

Après étude du budget et de cadrage, une subvention de 201.961 euros est proposée pour cette crèche. La proposition de subvention est donc le fruit d'un travail d'instruction, de cadrage, que je viens d'évoquer, et cette subvention est dimensionnée pour permettre à l'association d'accomplir ses missions dans le domaine de l'accueil à la petite enfance, compte tenu de ce que la situation financière, que je pourrais détailler et qui est tout à fait équilibrée.

L'établissement d'accueil de la cité Saint-Martin est pleinement intégré au parc des établissements de la petite enfance du 4^e arrondissement. À ce titre, les places au sein de la crèche familiale sont attribuées dans le cadre de la réunion de la commission d'attribution, où nous veillons scrupuleusement à la mixité sociale des enfants accueillis, comme dans tous les établissements, quels que soient leur origine et leur niveau de vie. Ainsi, lors de la dernière commission du 26 mai, et j'en terminerai, nous avons proposé des places dans cet établissement à des familles du 4^e arrondissement non logées à la Cité, et de la même manière, de nombreux enfants de la Cité se sont vus proposer des places dans des crèches collectives du 4^e arrondissement.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Très bien. Mme LEBRETON. Succintement.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Oui. Je voulais juste rappeler l'importance et la place très particulière de la Cité Saint-Martin dans notre arrondissement. C'est une association qui accueille et héberge, à travers une pluralité de dispositifs, tout type de population en situation d'exclusion. Ils sont dans notre quartier depuis des années. Les enfants vont à l'école du quartier. Nous sommes très attachés à cette crèche dont la création avait été envisagée pour palier aux problèmes récurrents de gardes d'enfants des familles en réinsertion qui commençaient à retravailler. Cette crèche accueille à la fois des enfants de la Cité Saint-Martin et d'autres enfants du quartier.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci beaucoup. S'il n'y a pas de remarques particulières, je mets cette délibération aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 DVD 164 (Direction de la Voirie et des Déplacements)

Aménagement des grandes places parisiennes. Délégation générale en matière de marchés publics.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Voierie, déplacements. Mme TAIEB.

Karen TAIEB, Conseillère de Paris

Merci. Il s'agit de l'aménagement de sept grandes places parisiennes, dont la place de la Bastille, la place des Fêtes, la place Gambetta, la place d'Italie, la place de la Madeleine, la place de la Nation et la place du Panthéon. Cela a donc été inscrit au programme de la mandature pour une enveloppe prévisionnelle de 30 millions d'euros. En novembre 2014, nous avons voté une délibération afin d'autoriser la maire de Paris à signer un marché de maîtrise d'ouvrage pour la concertation et l'élaboration des programmes.

Ce marché est opérationnel. Il s'agit aujourd'hui de franchir une nouvelle étape la place de la Bastille, que nous partageons avec le 11^e et le 13^e arrondissement est en fait un grand rond-point, avec en son centre la très belle colonne de Juillet et son génie de la Liberté, et si l'automobile est dominante, l'objectif est de partager cet espace, avec une volonté d'excellence et d'exemplarité en matière de vivre ensemble. A ce stade, rien n'est décidé, comme le rappelle la maire de Paris dans sa délibération. La participation citoyenne doit donc devenir une règle permettant à tous, riverains, commerçants, usagers des transports en commun, élus, d'être associés à la définition des objectifs et au déroulement des projets.

J'y ajouterai les associations des personnes handicapées, pour que l'espace ne soit pas un handicap supplémentaire. Tout doit être pensé à l'avance, afin qu'ils n'aient pas à penser eux-mêmes où marcher, où ne pas marcher, qu'ils n'aient pas à contourner un obstacle. Notons par exemple, que la place de la République, ainsi rendue aux piétons, est plébiscitée par les Parisiens. Sur cette place, il n'y a pas de bande de guidage au sol, ce qui pose un problème de sécurité pour les mal voyants et les non-voyants. Nous veillerons à cela.

Ces projets pouvant nécessiter une phase de concertation préalable réglementaire, la maire de Paris prendra très rapidement par arrêté les modalités de la concertation. Ces projets pourront nécessiter des autorisations administratives. C'est pour cela qu'il nous est proposé, dans cette délibération, d'autoriser la maire de Paris à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux pour les fournitures et services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants et décisions de poursuivre, pour le projet d'embellissement des sept places, et à déposer toutes les demandes d'autorisation et de déclaration préalable complémentaires au titre de divers codes, urbanisme, environnemental, patrimoine, susceptible d'être nécessaires pour la réalisation de ces projets. Ajoutons qu'un bilan d'avancement nous sera présenté chaque année. Je vous remercie. J'espère que j'ai été assez rapide.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Oui. Mais c'est un sujet important, ce que Karen TAIEB pointe, Elle organise en mairie les mardis de la santé, auxquels je vous invite à venir nombreux et où des personnalités

interviennent sur des sujets de santé publique. C'est vrai que sur le handicap, on ne fera jamais suffisamment bien. Dans notre arrondissement, qui est très contraint, il y a frustration de certains restaurants, qui souhaitent mettre des tables sur les trottoirs, pour des raisons d'accueil et de chiffre d'affaires, etc.

Mais quand vous regardez l'étroitesse des trottoirs, ce n'est vraiment pas raisonnable, pour une poussette ou pour une personne en fauteuil roulant. Là-dessus, nous serons intraitables, même si c'est parfois, en effet, regrettable pour

l'activité économique. La personne à mobilité réduite doit pouvoir se déplacer aussi, très bien, dans le 4^e, arrondissement de patrimoine et de vie culturelle et économique.

M. Vincent ROGER.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je voterai cette délibération, qui est une délibération technique. Je suis assez d'accord avec vous pour réfléchir à ces places, notamment celle de la Bastille. Je me permets simplement une petite remarque budgétaire. Vous nous expliquez, dans la délibération, que la ville prévoit 30 millions d'euros pour la rénovation et les projets autour de cette place. Il faut savoir que le coût de la rénovation de la place de la République s'est élevé à 22 millions d'euros. Conclusion : soit la place de la République était trop chère, soit vous n'avez pas assez d'argent avec 30 millions d'euros, car je ne vois pas comment, après avoir rénové une place avec 22 millions d'euros, vous allez en rénové six pour 30.000 millions d'euros. Cela pose, à mon avis, un petit problème budgétaire, à l'avenir.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Concernant les travaux engagés par la Maire de Paris celle-ci souhaite une modification de l'approche, avec un réaménagement des lieux. Elle ne veut plus de travaux aussi coûteux, estimant qu'on peut réaménager, avec des structures plus légères et moins coûteuses. Par exemple, dans un échange avec elle, elle posait la question des pavés, parce qu'enlever les pavés de la place de la Bastille, cela coûte très cher. Elle proposera donc que l'on conserve les pavés de la place de la Bastille. En effet, ce sont des économies très importantes.

Karen TAIEB, Conseillère de Paris

Je souhaite juste ajouter un mot. C'est une enveloppe globale ; et toutes les places ne nécessiteront pas la même envergure de travaux. La place de la Bastille et la place de la Nation auront évidemment...

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Oui, mais Vincent ROGER posait une question que la majorité va devoir résoudre. Chaque maire d'arrondissement va devoir défendre son projet, plus la Nation. Dans le 4^e, plus la Bastille car nous avons les trois-quarts de la Bastille. Cela nécessitera des arbitrages. L'enveloppe n'est quand même pas celle de quatre places. La question est tout à fait pertinente.

Je mets au vote cette délibération. Je remercie Vincent ROGER de l'encouragement, sur le fait qu'il y a un travail à faire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 DAC 313 (Direction des Affaires Culturelles)

Approbation des modalités mise en œuvre du Plan d'investissement municipal (PIM) relatif au patrimoine culturel.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Délibération suivante. Mme DE CHAMBRUN. Direction des Affaires culturelles 313.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Merci, M. le Maire. Je vais essayer d'être concise.

Cette délibération a pour objet l'approbation des modalités de mise en œuvre du Plan d'investissement municipal relatif au patrimoine culturel. Dans le cadre de la discussion du

plan d'investissement de la mandature sur 2015-2020, il a été décidé de consacrer un budget de 80 millions d'euros pour l'entretien et la rénovation du patrimoine culturel. Ces 80 millions d'euros sont répartis en 20 millions pour l'entretien permanent, et 60 millions pour les opérations de restauration.

Dans le 4^e arrondissement, de ces 60 millions de gros entretien, 7,8 millions d'euros nous seront consacrés. Avant toute chose, je pense qu'on peut dire qu'il s'agit d'un beau budget,

puisque cela représente 13% du budget total parisien, uniquement pour le 4^e arrondissement et pour nos lieux de culte. Je commence déjà par m'en satisfaire.

Trois églises sont concernées par ces grandes opérations de restauration, dans le 4^e arrondissement.

La première est Saint-Louis-en-l'Île, pour laquelle des travaux sur les toitures et les façades ont été prévus, à hauteur de 3.523.000 euros. Rappelons que sur cette église, dont les toitures ne sont pas en très bon état, c'est le moins que l'on puisse dire, beaucoup de travaux ont déjà été réalisés, puisque, sur la mandature 2001-2008 les installations électriques et l'éclairage ont intégralement été rénovés. Fait très rare à Paris : un orgue neuf de facture baroque a été reconstruit puis installé dans l'église. Une première décision avait prévu de refaire l'intégralité des toitures avec comme maître d'ouvrage l'État, financé par la Ville. Malheureusement, pour des raisons de décentralisation, ces travaux n'ont pas pu être faits. Dans le cadre du PIM (plan d'investissement de la mandature), ces travaux seront donc réalisés avec, comme je l'ai dit, la rénovation de la toiture et des façades. On rappelle qu'un incident a eu lieu récemment, avec la chute d'une pierre sur la rue Saint-Louis-en-l'Île, qui aurait pu être un incident grave. C'était la flèche du clocher. Aujourd'hui le clocher est sous filet, et la mairie est intervenue rapidement, de façon à sangler cette partie-là et à éviter tout autre incident. En tout cas, les travaux devraient permettre que cela ne se reproduise plus.

Les travaux de la deuxième église, Saint-Gervais-Saint-Protée, concernent la restauration du clocher et du bras Nord du transept, pour un moment estimé à 2.300.000 euros. La façade de cette église a été rénovée entre 2001 et 2003, ce qui donne à l'église un aspect bien entretenu et plutôt en bon état. Malheureusement, les autres façades sont plutôt en mauvais état, ce qui ne se voit pas, le toit est également en mauvais état, et le clocher est sous échafaudage depuis 2011, toute personne regardant l'église Saint-Gervais-Saint-Protée voit bien que le clocher n'est pas visible, puisque protégé. C'est la raison de cette restauration avec ce budget-là.

Je termine avec la troisième et dernière église, Saint-Merri. La façade sud et la balustrade supérieure seront rénovées, pour un montant estimé à 2 millions d'euros. C'est la dernière partie des travaux à réaliser puisque beaucoup de travaux l'ont déjà été pendant la mandature.

Tous les montants des travaux ne sont pas budgétisés aujourd'hui grâce au PIM. Il s'agit d'une partie seulement. L'autre partie sera payée par l'État puisque ces trois églises sont protégées au titre des monuments historiques, et l'État prendra donc à sa charge une partie des travaux de rénovation.

De la même façon, et pour montrer à M. ROGER que la Maire de Paris évolue et que nous allons sur des sujets qui lui sont chers, une autre partie des projets sera financés grâce à des mécénats privés.

La Maire de Paris demande l'autorisation de pouvoir ouvrir ces mécénats et de rechercher des financements, au-delà des financements classiques de la mairie ou de l'État. Je vous demande donc de voter cette délibération. Merci.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci. Surtout venant d'une huguenote, j'ai apprécié cette présentation. Y a-t-il une remarque ? M. ROGER.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Brièvement, car nous avons déjà eu à de nombreuses reprises ce débat. Je ne peux que me féliciter de cette délibération. Bien évidemment, je la voterai. Je ferai deux observations. La première, c'est qu'elle est un peu tardive et que, peut-être, l'actualité récente a permis d'accélérer les choses, et je ne peux que m'en féliciter. Deuxième remarque : j'attire l'attention de Mme DE CHAMBRUN sur le fait que les budgets alloués en la matière sont plutôt en diminution qu'en augmentation.

Je vous disais que c'est répondre à mes vœux chers, vous disiez que l'État aller payer une partie des travaux. Je pense que le cœur du problème est là, je l'ai dit lors d'un précédent conseil d'arrondissement que la Ville ne pouvait pas tout payer et qu'il ne fallait pas être dans la démagogie de dire que la Ville allait pouvoir tout payer, vu les centaines de millions qui sont en jeu pour rénover le patrimoine culturel. Mais je pense que la ville a un rôle moteur pour organiser autour d'une table la concertation et les budgets à venir, avec l'État et les autres collectivités. Pourquoi la Région ne participerait-elle pas ? Et aussi le mécénat, si vous me dites qu'il y a une évolution dans ce sens, j'en suis heureux. Les budgets que vous venez de présenter concernent la mandature 2015-2020. J'ai une première question. Quel est le calendrier des travaux pour les trois églises concernées dans l'arrondissement ? Deuxième question. Quand l'Etat met-il la main à la poche ? Vous avez totalement raison, Mme DE CHAMBRUN, il faut que l'État, d'une manière ou d'une autre, participe aussi. Mais y a-t-il un calendrier de travail prévu avec l'État ? Dans le cas contraire, ce n'est simplement qu'une annonce, qui a certes le mérite d'exister, mais je pense qu'il faut des choses concrètes, en termes de concertation, de travail en commun entre la Ville et l'État.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je peux dire un mot, pour avoir été adjoint à la culture, non pas au patrimoine, mais dans le 4^e au patrimoine, pendant onze ans. Il y a eu, d'une manière générale, une accélération des décisions, par exemple celle de Pierre DELANOÉ de prendre à la charge de la Ville l'éclairage de Notre-Dame. C'est dire combien le maire précédent, pendant deux mandats, et la nouvelle maire de Paris, ont le souci du patrimoine mondial, incontestable, hors-religion, pour lequel nous avons des devoirs, ainsi que l'envie de bien faire. Cela se fera avec le concours de l'État, mais on ne peut pas répondre précisément sur le calendrier. Bruno JULLIARD, je lui ai posé la question est en discussion avec l'État. La ministre de la Culture l'a annoncé, il y aura un concours de l'État sur les églises parisiennes. Nous vous donnerons le calendrier dès que l'aurons obtenu, évidemment.

Mme de CHAMBRUN, vous vouliez dire un tout petit mot, mais très court.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Un petit mot très court pour répondre à M. ROGER. L'un des avantages du PIM est justement d'avoir tous les projets de rénovation et tous les projets de travaux sur les monuments culturels parisiens, qu'ils soient traités ensemble, de façon à avoir un poids plus fort lors des négociations et des financements avec l'Etat, mais également la mise en place des mécénats, et de ne pas non plus à avoir à refaire passer systématiquement ces délibérations projet par projet, ce qui complique le travail des équipes. L'idée de ce PIM c'est vraiment de faciliter et de mettre en place un travail beaucoup plus précis, avec un calendrier beaucoup plus clair, de financement et de mise en place des travaux.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je mets au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015 DPA 49 (Direction du Patrimoine et de l'Architecture)

Plan Nager à Paris - Centre Saint-Merri rue Renard (4e) - Restructuration – Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous examinons maintenant la délibération DPA 49, plan Nager à Paris, pour lequel Boniface N'CHO interviendra, mais aussi la restructuration du centre Saint-Merri, pour lequel j'ai un certain nombre de choses à vous dire.

Comme je m'y étais engagé, et comme j'en ai informé les parents d'élèves des établissements scolaires Saint-Merri-Renard dès le mois de janvier, j'ai obtenu un arbitrage favorable de la Maire de Paris pour lancer le projet de restructuration du bâtiment Saint-Merri, qui en a bien besoin. Cette lourde opération concentre les efforts de la Ville sur la mise aux normes du bâtiment, ainsi que sur les travaux de structures qui visent notamment à améliorer l'organisation des équipements et les performances thermiques de ce bâtiment énérgivore.

Ce projet accorde, par ailleurs, une place importante à la rénovation des équipements sportifs et notamment la piscine, conformément aux engagements de la Maire de Paris qui présentera le Plan Nager à Paris, lors du prochain Conseil de Paris, donc dans dix jours.

Une mission d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) a été sélectionnée il y a un mois, j'y participais, j'y ai siégé. Elle a pour objectif de présenter à la Ville de Paris un projet opérationnel conformément au cahier des charges réalisé par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture après une période de concertation avec les directions locales et les élus.

La notification du marché d'AMO sera effective en septembre 2015, donc là, maintenant. A partir de là commencera une phase d'études pour aboutir à un avant projet de maîtrise d'œuvre, qui durera un an. Septembre 2015-septembre 2016.

La notification des marchés d'entreprise se fera 6 mois après, ce qui conduit à un démarrage des travaux à l'été 2017.

Le coût total de l'opération sera de 12 millions d'euros, financés en totalité par le PIM 2015-2020. Donc la somme à retenir est de 12 millions d'euros.

Un dispositif de communication et d'information à destination des utilisateurs (enfants, parents d'élèves, professeurs, associations, grand public) sera défini et mis en place : réunions publiques, conseils de quartiers, information du conseil de quartier et des associations sportives concernées.

Afin d'assurer un suivi régulier et lisible de cette opération, un bilan annuel sera présenté au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris. Donc l'engagement que je prends, c'est donc cette année, septembre 2015-septembre 2016.

Ce projet me permet de faire le lien avec la délibération suivante qui concerne la rénovation du TEP Neuve Saint Pierre.

En effet, j'ai obtenu des services de la Ville que la couverture du TEP se fasse avant le démarrage de l'opération du bâtiment Saint-Merri de manière à transférer une partie de l'activité sportive sur cet équipement qui pourra désormais être utilisé, même en cas d'intempéries.

Voilà donc, d'une difficulté de travaux obtenus, un avantage obtenu, qui est d'avoir rapidement, la rénovation du terrain Neuve Saint-Pierre, qui sera donc recouvert et utilisé. J'avais d'autres points à vous dire, c'est important.

J'organiserai d'ici l'été 2016 une réunion avec l'ensemble des associations et des usagers des équipements sportifs du 4^e, de manière à anticiper au mieux cette situation provisoire. Je rappelle que les travaux nécessiteront la fermeture des équipements sportifs pendant 14 mois de juillet 2017 à août 2018. Retenez bien ces dates. On y reviendra, bien sûr.

Je laisse la parole à M. N'CHO.

Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement

Bonjour. Pour compléter votre intervention, effectivement, nous sommes tous d'accord pour dire que les équipements sportifs du 4^e ne sont pas à la hauteur des besoins des associations sportives du 4^e arrondissement. La dernière commission d'attribution sportive a démontré que de plus en plus d'associations demandent des créneaux sportifs. Du coup, l'exécutif s'engage dans un processus pour améliorer les conditions des associations dans l'arrondissement. Outre la rénovation de Saint-Merri et la couverture du TEP Neuve Saint-Pierre, nous avons introduit aussi à travers le budget participatif une restructuration du TEP des jardins Saint-Paul. Nous espérons pouvoir y mettre un city-stade, très prochainement.

Je reviens sur la halle des Blancs-Manteaux.

Il faut savoir que nous tentons d'intégrer un dispositif de la Ville de Paris, qui va permettre d'étendre les plages horaires des associations sur la halle des Blancs-Manteaux. Aujourd'hui, c'est 30%. Du lundi au vendredi, c'est réservé pour les associations, et les samedis et dimanche, c'est ouvert aux fonctions commerciales, sachant que la priorité est donnée aux associations. Nous allons étendre la durée pour que les associations puissent bénéficier de la halle au-delà de l'horaire normal. C'est en cours. On y travaille très sérieusement. Je reçois pas mal d'associations sportives de l'arrondissement, qui ont beaucoup d'énergie, beaucoup d'envies. Nous nous battons pour leur trouver de la place dans l'arrondissement, ce n'est pas facile, mais nous y travaillons.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci beaucoup. M. Vincent ROGER.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Merci, M. le Maire, de ces informations. Je voterai cette délibération. C'est comme pour les classes, il s'agit de lancer le débat pour avancer et faire des travaux, tout le monde est d'accord à cette table, et je crois avoir participé à la mobilisation sur ce sujet, puisque je dis depuis des années que la situation de l'établissement Saint-Merri est tout simplement inacceptable et que l'on tolère dans le 4^e arrondissement ce qu'on ne tolérerait dans aucune sous-préfecture de province. Je voulais vous poser une question. Vous avez parlé de la fermeture du gymnase, mais *quid* de l'école ? Si pendant dix mois il y a des travaux, est-il possible de maintenir l'activité scolaire. La question pouvait se poser, et je crois que les services l'ont eue, de déplacer momentanément l'école Saint-Merri pour permettre la mise

en place des travaux et la rénovation de l'établissement. Avez-vous un avis définitif, et est-ce en discussion ?

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci de poser la question. Lors du jury sur le choix de l'entreprise, la direction de l'urbanisme m'a demandé ma position, à savoir si je souhaitais, avec le conseil municipal, des travaux par tranches, ou au contraire plus radicale une méthode plus radicale, qui était celle que j'avais choisie pour les travaux rue Rambuteau – pas totalement en accord avec Pierre AIDENBAUM, d'ailleurs –, avec une préférence pour une accélération des travaux et de plus grandes nuisances tout de suite, plutôt que d'étaler et de faire traîner, avec tous les aléas possibles.

Là, nous sommes dans la partie « sportive » des travaux. Pour l'instant, dans le schéma actuel de ces travaux-là, les écoles ne sont pas affectées, mais si dans le calendrier qui

nous est proposé et dans les travaux qui vont être effectués, il y avait des difficultés pour certaines classes, je proposerai – je vous consulterai bien évidemment, et je prendrai l'avis de l'opposition – un déplacement des classes, afin que les travaux se fassent vite et bien. C'est mon choix habituel. Je trouve qu'il vaut mieux bien faire les travaux et laisser les entreprises le faire. Mais si on peut maintenir les classes dans le site, ce serait évidemment idéal car c'est un déplacement considérable. Mais pour l'instant, nous sommes sur la structure sportive.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Très franchement, si cela se fait, je serai le premier à applaudir, mais concrètement, c'est dans un quartier à très forte densité, donc il ne peut pas y avoir de travail de nuit. Je ne vois pas comment maintenir l'activité scolaire tout en faisant les travaux importants sur le site, sur la partie gymnase. Et surtout, M. le Maire, une fois que vous avez fini les travaux du gymnase, il y aura, quoi qu'il arrive, des travaux pour rénover l'école. Vous parliez tout à l'heure de la problématique de ces bâtiments très dépensiers en matière énergétique. J'ai en mémoire de la Ville sur le sujet, avec notamment un problème avec toutes les fenêtres. Cela paraît compliqué. Vous allez avoir une autre tranche, je ne vois pas comment maintenir l'activité scolaire et deuxièmement vous allez avoir la tranche de rénovation de l'école. Au bout d'un moment, je ne vois pas comment maintenir l'activité scolaire en faisant à la fois le gymnase – ce qui peut s'entendre, même si ça paraît très compliqué, notamment au regard du bruit –, et, secondement la tranche de rénovation de l'école.

J'ai bien compris que c'était un débat, mais derrière cette question s'en cache une autre : Si on déplace l'école, on la déplace où ? Cela pourrait d'ailleurs avoir un lien avec la délibération suivante, puisqu'on peut avoir une interrogation sur l'utilisation des locaux de la rue Charles V, qui pourrait être un lieu d'accueil pour l'école pendant un an ou deux. Du coup, fait-on les travaux rue Charles V ?

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Boniface N'CHO, vous vouliez compléter ?

Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement

Effectivement. Concernant la partie scolaire de la rénovation, les travaux seront réalisés les étés 2017, 2018 et 2019.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

C'est la bonne réponse. Merci beaucoup. Je mets au vote cette délibération importante, très importante, car j'ai été très modeste quant à l'obtention de ces deux travaux importants, à la fois ceux de Saint-Merri et ceux de Charles V. Merci de voter à l'unanimité !

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DU80 (Direction de l'Urbanisme)

Servitudes contractuelles avec la RIVP dans l'immeuble 8-10 rue Charles V (4^e)

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous passons maintenant à l'examen de la délibération suivante. La Direction de l'urbanisme, DU 80. M. WEIL, M. N'CHO, de façon synthétique et efficace.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Boniface N'CHO, avec vous, M. le Maire, a déjà évoqué le TEP Neuve Saint-Pierre, sur lequel je ne reviendrai pas. On a dit qu'il serait ouvert. Cette délibération est l'occasion de rappeler deux gros projets qui se font ensemble, avec une mitoyenneté, qui sont, d'une part la rénovation de ce TEP Neuve Saint-Pierre, qui pourra servir d'abri et nous donnera deux beaux terrains de sport, quand Saint-Merri sera rénové, et l'édification du Centre de recherche et interdisciplinaire qui se situe rue Charles V.

Je rappelle qu'il s'agit de créer des laboratoires et aussi, à la demande insistante de cette mairie, des logements sociaux pour les étudiants et les chercheurs. Dans ce cadre, on nous demande de voter pour qu'il y ait deux servitudes, administrative et technique, l'une qui consiste à poser un filet entre ces deux bâtiments, le TEP rénové et ce nouveau bâtiment, qui sera cinq étages plus haut, rue Charles V, pour accueillir les chercheurs et les laboratoires, qui est mutuellement bénéfique ; l'autre servitude consistant, puisque ces bâtiments supérieurs sont percés de fenêtres, à faire une servitude non altus tonendi en latin – pour ceux qui ont oublié, une servitude de vue. Toutes ces propositions et servitudes sont des nécessités techniques pour que ces projets puissent avancer. Ces projets étant très encourageants, je vous propose de les voter.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci beaucoup. M. N'CHO, un complément ? Non. S'il n'y a pas de remarque particulière, je mets aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DEVE9 (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)**Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit pour des projets contribuant au développement de la nature - Création d'un permis de végétaliser****Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement**

Mme FAUGERON. Délibération importante, DEVE 9.

Corine FAUGERON, Adjointe au maire

Il s'agit de la création d'un permis de végétaliser. Dans nos projets de budgets participatifs, la végétalisation de la ville est arrivée en tête. Nous mettons en place un plan de ville végétalisée. Cela signifie que, que vous soyez un individu, une association ou un conseil de quartier, vous pourrez envisager de végétaliser une partie de l'espace public, et on pourrait mettre à votre disposition une sorte de bail d'occupation temporaire pour la végétalisation telle que vous l'avez conçue. En échange, bien sûr, vous vous engagez à entretenir la partie que vous allez végétaliser. Cela me paraît tout à fait intéressant, surtout en ce moment où – je ne sais pas si vous l'avez remarqué – nous constatons un grand mouvement de

remplacement des arbres dans le 4^e arrondissement. On plante énormément de jeunes arbres, en créant autour d'eux un grand espace en pleine terre.

Cela permettrait, entre autres, cette végétalisation que nous avons essayé de lancer dans les précédentes mandatures, ce que nous appelions la végétalisation en pied d'arbre, les plantations en pied d'arbre. Ce serait très facile d'obtenir cela, mais il faut s'engager à entretenir, pour que ce ne soit pas moche. Car il ne suffit pas de planter des graines, si on veut que ce soit beau, il faut arroser, il faut parfois tailler, etc.

Voilà ce que propose ce projet de végétalisation. Il s'agit d'un nouveau dispositif, qui ne remplace pas les dispositifs antérieurs, au contraire, il s'y ajoute. On a énormément besoin de plus de vert dans la ville. Il ne s'agit pas seulement de créer de la nature en ville, il ne s'agit pas seulement de faire joli. On en a tous besoin pour mieux respirer et pour mieux vivre. Puisque les dispositifs déjà prévus par la Ville sont en place, on permet d'augmenter cette végétalisation, en demandant à chacun d'entre nous d'y participer. Il y aura un guichet unique, qui se trouve sur paris.fr. On a un projet. On propose son projet. Si l'on n'a pas de réponse dans le mois suivant, cela vaut acceptation du projet, sauf s'il y a besoin de fouilles, auquel cas il y aura immédiatement une réponse. Mais sinon, si vous n'avez pas de réponse au bout d'un mois, cela signifie que vous pouvez créer votre projet. Précisons que la ville met des bacs à disposition.

Ça me paraît une très bonne chose, et je vois qu'il y a, dans le 4^e, énormément d'endroits qui sont ouverts à ces appels à végétalisation. Je vous invite tous à y participer.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Je tiens juste à préciser que le permis de végétaliser, que nous soutenons tous ici, est accordé après un avis favorable des maires d'arrondissement et une étude de faisabilité technique, dans la mesure où il ne doit pas entrer en concurrence, par exemple, avec un projet de conseil de quartier. Une étude de faisabilité technique est donc nécessaire.

Corine FAUGERON, Adjointe au maire

C'est la raison pour laquelle il faut attendre un mois avant de savoir si c'était autorisé ou pas.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Et moi je suis content que mes adjoints soient d'accord. C'est parfait. Je mets au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DEVE38 (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)

Approbation du plan d'alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2015-2020

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous passons maintenant à l'examen – on est loin de la fin, et je veux vraiment que le public puisse poser des questions – de la délibération suivante. Mme FAUGERON.

Corine FAUGERON, Adjointe au maire

Il s'agit cette fois-ci de la mise en place du plan d'alimentation durable de la ville de Paris pour la période 2015-2020, donc pour la mandature. Pourquoi mettre en place un plan d'alimentation durable ? C'est un peu pour avancer tout le monde dans le même sens dans tout Paris. On parle de moyennes : plus de 24% de bio. Certains arrondissements sont à 80%, d'autres à beaucoup moins. Ce plan d'alimentation durable va permettre d'avancer tous ensemble, à Paris, dans le sens de l'alimentation durable. Ce n'est qu'un premier pas.

L'alimentation durable ne doit pas être confondue avec l'alimentation biologique. Nous ne disposons pas de suffisamment de production de proximité pour alimenter tous les restaurants de la ville.

Nous allons donc être obligés, pour essayer d'avancer dans ce sens, d'avoir recours à des labels, tel que le label rouge pour la viande (pour la viande préparée, c'est très difficile d'obtenir du bio), le label pêche durable. C'est intéressant, économiquement parlant, car la ville de Paris est le premier acheteur public de produits biologiques. Cela encourage l'agriculture biologique. C'est également bénéfique au niveau

environnemental, puisque nous allons consommer moins de pesticides, ce qui est important, pour nous aussi, pas seulement pour les terres agricoles.

Un certain nombre d'actions sont proposées dans ce plan d'alimentation durable. Un premier axe est destiné à consolider et structurer la demande de la restauration collective. Il s'agit de mutualiser les demandes, qui seront beaucoup plus importantes et desserviront l'ensemble des restaurants, et d'aider les filières durables de proximité à se structurer pour pouvoir répondre à la demande, Paris représentant 30 millions de repas chaque année. Les cantines scolaires sont la partie la plus importante, mais cela concerne aussi les maisons de retraites, les crèches et les restaurants de la ville.

Le troisième axe concerne l'échange, la communication, la mutualisation, ce qui se fait déjà dans le 4^e arrondissement avec la mutualisation des recettes de cuisine : « Aujourd'hui, j'ai servi telle chose, ça a bien marché dans mon école. » Puisque nous avons une cuisine par école, chaque cuisine peut s'inspirer d'une recette très bien reçue dans une autre école. J'espère que nous pourrons avancer et aurons bientôt tout en bio. C'est un premier temps, et cela me paraît important.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je mets au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DLH86 (Direction du Logement et de l'Habitat)

Location de l'immeuble 1 boulevard Morland (4^e) à PARIS HABITAT-OPH-Bail emphytéotique

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous passons maintenant à la délibération concernant le logement et l'habitat. Mme DE CHAMBRUN.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Merci, M. le Maire. Je vais être très brève, pour vous rappeler, qu'exerçant son droit de préemption, la ville a notifié le 27 mars 2015 sa décision d'acquérir un immeuble situé 1, boulevard Morland – 2, quai Henri VI. C'est un immeuble actuellement vide, dans lequel on pourrait réaliser 21 logements sociaux. Anne HIDALGO propose de conclure un transfert de propriété par un bail emphytéotique avec Paris Habitat, pour que Paris Habitat puisse rénover cet immeuble et créer ces logements sociaux. C'est un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans, pour un coût total de 2.280.000 euros.

Je vous invite à voter ce bail emphytéotique pour que nous puissions rapidement créer de nouveaux logements sociaux dans le 4^e arrondissement.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

M. Vincent ROGER.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je forme le souhait que, certes, ce soient de nouveaux logements sociaux, mais que ce soient aussi des logements intermédiaires, mais en l'état actuel de la délibération, je la voterai.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci. Votre remarque nous encourage dans le sens qui est le nôtre. Mme DE CHAMBRUN, c'est pour dire la même chose ? Rapidement.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Très rapidement, pour rassurer M. Vincent ROGER et lui dire que nous venons de mettre à l'habitation, d'ici au mois de juillet, 70 logements sociaux dans le 4^e arrondissement, quai Henri IV. Ce sont des logements, pas PLAI, comme vous le souhaitez, mais PLUS et PLS, dans lesquels nous avons des familles qui sont clairement de la classe moyenne, avec des niveaux de revenus assez élevés. Ils seront donc nombreux à arriver dans le logement social du 4^e arrondissement dès le mois d'août. Nous œuvrons déjà pour les classes moyennes dans le 4^e arrondissement. Merci.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je voudrais simplement faire remarquer deux choses à Mme DE CHAMBRUN. Première chose, c'est un programme qui date de l'ancienne mandature ; deuxième chose, je n'ai rien contre les PLAI, entendons-nous bien. Simplement, je veux un mélange. La remarque de Mme DE CHAMBRUN sous-entendait que je suis contre les PLAI. Je ne suis pas contre les PLAI. Je suis contre la logique qui consiste à ne faire que du PLAI ou que du PLS.

Christophe Girard, Maire du 4ème arrondissement

Nous l'avons bien compris. Je vous en remercie. Je forme un vœu, puisque je l'ai dit au recteur, et ce sera l'objet du CDEN dans quelques jours, c'est que l'arrivée de ces familles dont les logements vont être attribués fin juin, début juillet, va permettre de rouvrir la classe dans l'île Saint-Louis.

Nous votons cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DAJ22 (Direction des Affaires Juridiques)

Gestion et coordination des relais d'accès au droit. - Marché de services (art 30) – Principe et modalités de passation.

Christophe Girard, Maire du 4ème arrondissement

Nous passons maintenant à l'examen de la délibération sur la Direction des Affaires juridiques, présentée par Mme LEBRETON.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Merci, M. le Maire. Il s'agit d'un lancement d'un marché de services pour la gestion et la coordination des relais d'accès au droit de la Ville de Paris.

Les permanences du dispositif d'accès au droit de la Ville de Paris sont des permanences gratuites d'accueil, d'information juridique, d'orientation, de suivi et d'accompagnement dans les démarches, assurées par des juristes dans des lieux institutionnels et associatifs, où les personnes en difficulté ou démunies se rendent pour accéder à des prestations sociales, à des soins, à un hébergement d'urgence, ou pour bénéficier d'une aide dans leurs démarches juridiques et administratives. Ces permanences sont gérées dans près de 70 structures, d'une part dans le secteur institutionnel (par exemple, certains CASVP de la ville de Paris),

dans certains services sociaux polyvalents, dans des espaces parisiens pour l'insertion, mais aussi dans le secteur associatif, dans des centres sociaux comme Emmaüs, des espaces solidarité-insertion. Par exemple, à la mairie du 4^e, nous avons une permanence d'avocats tous les jeudis, de 16h30 à 19h30, et on peut aussi rencontrer un avocat à la MJD, dans le 10^e.

Ce dispositif en réseau a permis d'accueillir et d'aider près de 29.000 personnes, et il s'inscrit dans la volonté de la Ville de Paris de rendre davantage accessible les services publics pour les personnes les plus fragiles. Les relais d'accès au droit complètent le maillage territorial, les maisons de justice et de droit, et les cinq points d'accès au droit de la ville de Paris. Il convient ici de passer une consultation, en vue de la passation d'un nouveau

marché de service, qui a pour objet de confier aux titulaires les missions d'accueil aux personnes en difficulté et d'animation des relais d'accès au droit.

Ce marché de service succédera à un marché d'un an, reconductible trois fois dans les mêmes termes, conclu avec l'association ADSP, qui expire le 31 décembre 2016. Le marché sera conclu en application de l'article 30 du Code des marchés publics. Sa durée sera de 12 mois reconductibles trois fois à compter de la date d'effet du marché fixé le 1^{er} janvier 2016. Le marché sera traité à prix unique, les termes seront fermes dans la première période du marché, année 2016, et révisable en cas de reconduction en 2017-2018-2019, par application d'une formule de révision.

Compte tenu de ces éléments, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver les modalités de ce lancement de marché.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je mets au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015DVD165 (Direction de la Voirie et des Déplacements)
Autolib' - Convention avec le Syndicat Mixte Autobi' Métropole**

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous allons aborder quatre dernières délibérations avant l'ultime délibération. Les quatre seront présentées par Julien LANDEL, et s'il n'y a pas de vote divergent, sur chacune, je demanderai un vote identique. DVD 165, M. LANDEL.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Plus de 9 millions de locations en quatre ans, plus de 77.000 abonnés, ce sont les chiffres d'Autolib' depuis cette mise en place d'une voiture électrique en libre-service en 2011. 530 stations au total sur Paris et 2.120 emplacements. On vous propose de signer la poursuite de la convention avec le syndicat Autolib' selon quelques nouvelles modalités, la poursuite du déploiement d'Autolib', pour arriver à 1.200 stations d'ici la fin de la mandature.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci beaucoup. Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. Deuxième délibération des quatre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015DVD168 (Direction de la Voirie et des Déplacements)
Développement des services de véhicules partagés à Paris. Conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution de stations en voirie.**

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Deuxième délibération, concernant toujours les véhicules, mais cette fois un service de véhicules partagés à Paris. Ce système existe déjà dans les parkings en sous-sol. Désormais, nous allons le mettre en place en voirie, si vous en êtes d'accord, avec des conventions d'occupation de domaine public des stations en voirie de véhicules partagés. On passera pour cela par plusieurs prestataires, qui auront pendant trois ans ces locations de places, notamment Zipcar et Drivy, pour le 4^e arrondissement.

Comment ça marche ? Vous allez sur Internet, vous regardez le site de l'opérateur. Vous souhaitez louer une voiture pour deux ou trois heures, voire un peu plus, de façon à avoir un

peu plus de souplesse qu'avec Autolib', notamment pour effectuer une plus grande distance. Ce sont soit des véhicules de particuliers, soit des véhicules d'une société. Nous vous proposons de créer 226 places en voirie, 113 stations, dont plusieurs dans le 4^e, des stations thermiques et des stations électriques, selon le modèle du véhicule.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Vote identique ? Adopté à l'unanimité. Troisième délibération des quatre. M. LANDEL.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015DVD26 (Direction de la Voirie et des Déplacements)
Contrat des lavatoires de la ville de Paris**

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Exploitation des lavatoires de la Ville de Paris. Il s'agit donc d'une offre de toilettes publiques qui est diversifiée, qui comprend surtout aujourd'hui des sanisettes à nettoyage automatique, mais nous avons un parc ancien de lavatoires. 24 étaient exploités par la Ville de Paris, dont une dans l'arrondissement actuellement en service, Notre-Dame, qui concerne dix WC et urinoirs pour une surface de 70 m². Il s'agit, dans cette délibération, de la concession d'occupation, de choisir un gestionnaire qui aura en charge l'exploitation de ce lavatoire. Il y en a au total 6 sur Paris, avec la possibilité, le cas échéant, d'en remettre en service trois supplémentaires, dont deux dans le 4^e, Edmond-Michelet et la Tour Saint-Jacques, où se trouvent d'anciens lavatoires. C'est important. C'est un sujet, que nous font remonter un certain nombre d'habitants et de conseillers de quartier. Cela fait partie de la diversification de l'offre. Je rappelle que ces lavatoires sont une offre payante, différente des sanisettes et des toilettes gratuites. Et si l'on veut soutenir l'activité touristique dans notre arrondissement, qui est tout de même le plus dense en activité touristique, il nous faut diversifier et renouveler l'offre de toilettes publiques. Le gestionnaire aura à sa charge de remettre à neuf et d'entretenir ces lavatoires.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Alors, juste un point de précision. J'ai saisi la maire de Paris sur ma volonté que les services et les adjoints concernés comprennent que, lors de la haute saison, en particulier à Notre-Dame, quand 20 millions de personnes viennent visiter Notre-Dame, on ne peut pas considérer que les besoins des visiteurs soient les mêmes qu'en période d'hiver, par exemple. Sur ce point-là, je pense avoir été entendu. Nous devons être vigilants pour que l'île Saint-Louis et l'île de la Cité bénéficient d'aisances qui correspondent à l'afflux important de visiteurs et de touristes. Et je pense que tous les élus seront d'accord, et le conseil de quartier des Iles, en particulier. Même vote ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015DVD126 (Direction de la Voirie et des Déplacements)
Éclairage public, signalisation lumineuse et boucles de détections (5 lots). Marchés de travaux.**

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Dernière délibération pour vous, M. LANDEL. Et ensuite, la dernière du conseil, avant les vœux, avant les communications et avant les questions du public.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Dernière délibération. Je serai rapide. Marché de travaux concernant l'éclairage public, les illuminations et toutes les signalétiques lumineuses et la création de boucles de détections. Il s'agit tout simplement d'une passation de marché. Le 4^e arrondissement fait partie du

premier lot. Il s'agira d'entretenir, de rénover tout ce qui relève du patrimoine lumineux, si j'ose dire, qui est en gestion par les services de la DVD.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Même vote ? Donc, adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015SG55 (Secrétariat Général)

Conventions constitutives de groupements de commandes, mutualisant les procédures d'achat, réalisation de prestations de gestion et d'entretien du Nouveau Forum des Halles (1^{er})

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Dernière délibération, M. WEIL, secrétariat général 55. Conventions constituées de groupements. À vous, pour montrer la synthèse de la fin de nos débats.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Après la halle des Blancs-Manteaux, les nouvelles Halles, le Forum des Halles, dont je vous donne des nouvelles de temps en temps. Il s'agit très simplement d'une opération très technique, qui nous permet de faire avancer les travaux, en autorisant la SEMPARIENNE parisienne, qui intervient à deux titres, à la fois comme organisme de gestion des espaces collectifs, et comme mandataire de la Ville de Paris, pour aménager les équipements publics et les voiries souterraines, à mutualiser ces procédures d'achat, pour cinq types de prestations. Je vous épargne les détails, et je vous recommande de faire avancer le projet en votant cette délibération.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

M. Vincent ROGER.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Simplement, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je mets au vote cette délibération.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 absentions (Vincent ROGER et Martine WEILL-RAYNAL (UMP)).

VŒUX**Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement**

Nous passons maintenant à l'examen de deux vœux. Le premier est un vœu que Mme FAUGERON présente, au nom de l'exécutif.

V04 2015 0011**Étude d'une préemption de l'immeuble situé 22 rue Geoffroy l'Angevin/ 35 rue Rambuteau.**

Conformément à l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

C'est un vœu pour l'étude d'une préemption sur un immeuble rue Rambuteau.

Attendu le souhait manifesté à plusieurs reprises par l'exécutif parisien d'accroître le nombre de logements sociaux et de lutter pour la protection des locataires ;

Attendu que le seuil réglementaire des 25% de logements sociaux n'est pas encore atteint dans le 4^e.

Considérant qu'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) a été déposée pour un premier groupement de lots de copropriété pour le 22 rue Geoffroy-l'Angevin / 35 rue Rambuteau ;

Considérant que la DIA porte sur une surface de 237, 8 m2 comprenant essentiellement des commerces de proximité situés sur la rue Rambuteau ainsi que deux surfaces d'habitation ;

Considérant que cet immeuble est sous un régime de propriété unique et que le propriétaire a décidé de découper sa propriété en plusieurs lots en créant un règlement de copropriété ;

Considérant que d'autres locataires situés à cette adresse ont reçu une notification de mise en vente de leur appartement laissant à penser que l'ensemble de l'immeuble va faire l'objet d'une vente ;

Le conseil du 4^e émet le vœu que la Ville de Paris :

- Porte une attention particulière à cette adresse et aux DIA à venir pour éviter toute intention de vente à la découpe ;

- Etudie lors des commissions chargées d'examiner les déclarations d'intention d'aliéner (DIA), la possibilité de préempter tout l'immeuble afin de protéger les locataires ainsi que les commerces de proximité situés à cette adresse.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je vous remercie. Y a-t-il une opposition ?

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je ferai la même remarque que pour la délibération concernant Morland. Je ne suis pas contre ce type d'action si, au final, on est dans une bonne logique de répartition entre logement très social et logement intermédiaire.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Pour Henri IV, vous voulez dire ? C'est au 1, boulevard Morland.

Corine FAUGERON, adjointe au Maire

Là, c'est déjà occupé. Donc il ne faut pas mélanger.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Qui est pour ce vœu ? Qui le soutient ? Le vœu est adopté, moins une abstention, pour les autres membres du conseil municipale. Je vous en remercie.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 11 voix pour et 1 abstention (Anne LEBRETON (Groupe Radical de gauche, Centre et Indépendants)). Le vœu est adopté.

VO2015 0012

Vœu pour la création d'un nouveau parc de stationnement vélo sur le terre-plein Saint-Paul.

Conformément à l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous passons maintenant à l'examen d'un autre vœu. Mme FAUGERON. Vœu pour la création d'un nouveau parc de stationnement vélo sur le terre-plein Saint-Paul.

Corine FAUGERON, adjointe au maire

Cela fait suite aux travaux de l'escalator.

Attendu que la Ville a adopté un budget de 150 millions d'euros pour le développement du vélo ;

Considérant que dans le plan de lutte contre la pollution, la ville encourage l'intermodalité pour les transports ; vélo-bus, vélo-méto, vélo-tram ;

Considérant qu'il est indispensable d'accrocher les vélos à un point immuable pour en éviter le vol ;

Considérant que les deux parcs de stationnement vélo à proximité de la station sont toujours complets ;

Considérant que des plaques de plexiglas ont été fixées sur les grilles de la sortie de l'escalier mécanique du métro Saint-Paul empêchant ainsi l'accrocher des vélos ;

Le conseil du 4^e émet le vœu qu'un nouveau parc de stationnement vélo soit aménagé sur le terre-plein Saint-Paul.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Qui peut être contre ? M. ROGER.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je ne suis pas contre, mais il faudra quand même réfléchir à l'esthétisme de la chose.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Très juste. C'est d'ailleurs le souhait d'autres élus.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Pour rejoindre Mme FAUGERON, nous manquons cruellement de parcs vélo dans l'arrondissement. Je suggère une vraie réflexion pour qu'il se fonde dans le paysage urbain, et le paysage urbain sur le terre-plein Saint-Paul, comme vous le savez, est complexe.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Non seulement, je partage le point de vue de Vincent ROGER, mais je souhaite à l'avenir qu'on ait à nouveau une réflexion sur le terre-plein Saint-Paul, sur ses usages, sur le fait que le commissariat a été très vigilant et veille à ce qu'il y ait le moins possible d'incivilités. Malheureusement, il faudrait des effectifs permanents pour tous ceux qui, en petits malins, prennent le terre-plein Saint-Paul pour ne pas avoir à faire le tour et ensuite, font un demi-tour et prendre, je crois, la rue de Turenne. Nous avons un gros travail à faire pour bien repenser ce lieu, qui devrait être formidable et esthétiquement cohérent. Mais je voterai également le vœu, pour les mêmes raisons que M. ROGER.

Je le mets au vote, avec les remarques de réserve. Qui est pour ce vœu – en ayant entendu les remarques, tout à fait pertinentes ? Donc, il est adopté. Mme ZARKA, vous étiez réticente ? Vous vous abstenez ? Non ?

Un avis favorable est donné à l'unanimité. Le vœu est adopté.

V0420150013**Accueil des Réfugié-e-s**

Conformément à l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Maintenant, un dernier vœu, avant les communications, et les questions du public. Je sais que vous êtes impatients, et vous avez bien raison. C'est un vœu qui va être présenté par Boniface N'CHO. Le vœu fait trois pages, dont il ne le lira pas en entier. C'est un vœu de l'exécutif municipal du 4^e arrondissement, qui concerne l'accueil des réfugiés, qui sont dans une situation que vous connaissez tous, et pour laquelle nous veillons à ce qu'il n'y ait pas de démagogie, et que les points de vue s'expriment.

M. N'CHO, je sais que vous ferez en sorte que les termes essentiels de ce vœu puissent être présentés, pour que chacun puisse le voter en son âme et conscience.

Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement

Effectivement, le vœu est très très long. Le conseil a été très long, je tenterai d'être bref.

Considérant que, depuis plusieurs mois, la zone située sous le métro aérien du boulevard de la Chapelle était occupée par des réfugiés originaires majoritairement de la Corne de l'Afrique, qui ont fui la situation de leur pays : que leur nombre a beaucoup augmenté au cours du premier semestre de l'année 2015 ;

Considérant que la Mairie de Paris, propriétaire des lieux, a demandé leur évacuation, considérant que le développement de tels campements dans Paris n'offre en aucun cas des lieux de vie dignes à leurs occupants ;

Considérant que le Préfet de police, dans sa compétence de police générale, a décidé de l'évacuation du campement le mardi 2 juin, sur le fondement d'un risque sanitaire très fort ;

Considérant qu'ainsi, des solutions d'hébergement ont effectivement été proposées à toutes les personnes présentes sur site le jour de l'évacuation, et au-delà ; qu'il n'en reste pas moins que les dispositifs sollicités, dispositif national d'asile et hébergement d'urgence, sont totalement asphyxiés ;

Considérant que les équipes de la Ville et des associations partenaires sont très fortement mobilisées depuis des semaines ;

La Ville de Paris émet le vœu que :

- l'État, les associations poursuivent leurs efforts conjoints afin d'envisager des solutions de sortie de crise dans le cadre d'un comité de suivi dédié, et que ce comité permette de préparer au mieux la prise en charge sociale, sanitaire et administrative, en tirant les leçons de l'expérience acquise dans le cadre de l'évacuation du site de La Chapelle ;

- la proposition formulée par la Mairie de Paris de créer un ou plusieurs lieux, dont un notamment à Paris, de prise en charge et d'hébergement adaptés aux besoins des personnes arrivant sur le territoire parisien, susceptibles de s'inscrire dans une démarche de demande d'asile puisse être expertisée et mise en œuvre dans les meilleurs délais, dans l'optique que ces personnes puissent ensuite être orientées vers des dispositifs pérennes adaptés à leur situation ;

- qu'à cette fin, les autorités préfectorales compétentes à Paris mobilisent les capacités d'hébergement adaptées aux besoins et que toute personne qui relève, effectivement ou potentiellement, de la demande d'asile, puisse engager les procédures appropriées conformément aux engagements internationaux de la France ;

- Le gouvernement garantisse la mobilisation du dispositif national d'asile à la hauteur des besoins ;

- La Ville de Paris maintienne le niveau de vigilance qu'elle a mis en œuvre sur les publics vulnérables qu'elle s'est engagée à prendre en charge,- Soit posés aux niveaux adaptés, national et européen, les termes du débat pour offrir aux réfugiés présents sur le territoire français des solutions de vie digne et conforme à la tradition d'accueil de la France.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je rappelle qu'il s'agit un vœu de l'exécutif, un vœu global, de la majorité municipale. Vous vouliez dire un mot, Mme LEBRETON ?

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Alors que l'Abbé Pierre demeure une des personnalités les plus admirées des Français, je souhaiterais rappeler son cri de solidarité.

A Paris, je suis en première ligne pour apprécier les efforts de la Ville de Paris à destination des habitants les plus démunis de la Capitale.

Anne Hidalgo a fait de la lutte contre la grande exclusion la « Grande Cause » de sa mandature. Des décisions importantes ont été prises et des moyens financiers ont été déployés.

Les conditions de l'asile politique sont déjà prévues et organisées par les lois française et européenne mais, ces dernières années, le droit d'asile a été appliqué de manière restrictive en France, comparé à d'autres pays comme l'Allemagne ou la Suède.

Ce droit d'asile est un droit constitutionnel et nous devons mettre en place les moyens d'appliquer nos propres lois. Nous ne pouvons pas rester insensibles au drame de la Méditerranée, alors que 1.800 personnes y ont trouvé la mort depuis janvier, c'est contraire à toute notre histoire.

Je voterai ce vœu car je souhaite qu'il réunisse largement, au-delà de l'exécutif, à Paris.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Techniquement, et après je donnerai la parole à Mme FAUGERON et à M. ROGER, bien sûr. Je souhaiterais redire que c'est un vœu exécutif, donc de toute la majorité municipale, mais qu'il a vocation à aller bien au-delà, comme je le souhaite. Mme FAUGERON.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Pour ce vœu, je réagis dans l'urgence, mais c'est très important. Il faut absolument qu'on se penche tous sur cette question, parce que ça commence et on est loin d'en sortir. Des réfugiés, il va en arriver, et je pense au moins pour les cinquante années à venir. Il faut déjà réfléchir à voir comment on va les accueillir, et comment on va s'organiser dans la nouvelle vie.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Mme ZARKA, et vous, M. Vincent ROGER.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Je vais juste compléter ce que dit Corinne FAUGERON. Nous avons mis un « considérant » qui n'apparaît pas et qui me paraît important.

« Considérant que la fuite des réfugiés, pour des raisons politiques et climatiques, ne se tarira pas, il est important que tout le monde se mobilise pour protéger ces personnes. »

La Ville de Paris joue pleinement son rôle, et j'accompagne ce vœu. Il a été amendé dans notre sens.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci beaucoup. Que chacune et chacun puisse s'exprimer. Maintenant, M. Vincent ROGER.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Écoutez, moi, je vois cela avec énormément d'humilité. Et je pense que chacun d'entre nous doit être dans cette logique. Je n'ai pas de réponse miracle. Ce vœu, qui est un travail de synthèse, si j'ai bien compris, au sein de la majorité monte que ce n'est pas simple de se mettre d'accord, même au sein d'une majorité municipale sur quelque chose qui est profondément humain. Je suis comme vous, Mme LEBRETON, et comme tous dans cette salle, terriblement choqué par ce qui se passe en Méditerranée. Malheureusement, je ne pense pas mais que ce soit seulement une question de réponse municipale. Car la Ville de Paris, qu'elle soit à droite ou à gauche, là n'est pas le sujet, ne répondra pas au problème en claquant des doigts. C'est un problème européen, c'est un problème mondial, de lutte contre la très grande pauvreté, de lutte contre la barbarie, puisque parmi ces gens, je pense notamment à ceux qui quittent la Libye, la Syrie et le Moyen Orient sont victimes de barbarie,

dont certains sont en droit de demander le droit d'asile en France. Et c'est la responsabilité de la France et de l'Europe de la leur accorder. Et je me permets de faire référence à ce que dit le Premier ministre, membre de votre famille politique, c'est-à-dire que l'on ne peut pas accueillir toute la misère du monde, c'est-à-dire qu'il faut reconduire des gens à la frontière.

Et donc il y a une synthèse à faire, que je reconnais que très partiellement dans ce vœu, même si j'en salue le travail de synthèse.

A titre personnel, je m'abstiendrai. Nous avons, avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, dit publiquement que créer des Sangatte dans Paris n'était peut-être pas non plus la bonne solution. Moi, je n'ai pas de solution miraculeuse. J'invite chacun, comme je le disais, à être dans l'humilité. Il y a un travail de terrain, fait par les associations, qu'il faut soutenir. Il y a un travail des services de police et de la préfecture, qu'il faut accompagner, en alliant à la fois humanité, humanisme, mais aussi rigueur. Je salue votre travail. Je salue ce vœu, que je ne peux pas voter car il y a des choses avec lesquelles je ne suis pas totalement d'accord, même si une part de ce que vous avancez me semble aller dans le bon sens. C'est pour cela que je m'abstiendrai, car je souhaite éviter toute polémique sur un sujet qui touche, je crois, chacun d'entre nous.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je tiens à vous remercier pour la qualité de votre déclaration. J'ai retrouvé la nature de l'échange que nous avons eu au moment des attentats, lorsque je vous ai appelé pour vous informer que j'avais décidé de suspendre la cérémonie des vœux. Il me semblait naturel, sur des sujets aussi graves, que l'on dépasse les rapports de force classiques qui sont naturels et souhaitables dans une démocratie, de proposition, de contre-débat, etc. Là aussi, en effet, tout à l'heure cela a été parfois vif entre nous. Tout cela est très compliqué car c'est une affaire de conscience, et les affaires de conscience dépassent heureusement les partis politiques et les engagements politiques. Comme l'a dit Vincent ROGER, j'estime que les termes d'humilité et de respect doivent prévaloir. Je vous remercie de vous abstenir sur ce vœu. Je le prends comme une manière qui ressemble bien à ce que nous sommes dans le 4^e arrondissement, et je vous en remercie.

Je mets au vote ce vœu de l'exécutif, de la majorité municipale.

Un avis favorable est donné à l'unanimité. Le vœu est adopté.

COMMUNICATION DU MAIRE

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je vous donne quelques informations, et puis, c'est à vous, le public.

Dans les points importants, il y a, rapidement, la communication relative au résultat de la commission d'attribution des places en crèche, qui s'est réunie le mardi 26 mai.

Les places disponibles ont été attribuées tous critères confondus, à savoir, domiciliation dans l'arrondissement, obligation d'activités professionnelles des parents, situation de recherche active d'emploi, niveau de ressources, situation médicale ou sociale spécifiques. Les dossiers sont présentés de façon anonyme. 186 dossiers présentés pour 137 places à attribuer (73%), 24 dossiers, section grands, pour 17 places, pour l'année 2013 ; 33 dossiers section moyens pour 14 places pour l'année 2014 ; 129 dossiers section bébés pour 106 places pour l'année 2015.

La commission a donc attribué les places comme suit : 17 places sur la section des grands pour 24 demandes (71%) ; 14 places pour la section des moyens pour 33 demandes (42%) ;

– Mme Marianne de CHAMBRUN, c'est un sujet qui pourra vous intéresser, un jour ! – ; 106 places pour la section des bébés pour 129 demandes (82%).

Je tenais à donner ces informations. C'est un engagement régulier. Nous n'avons pas un taux de 100% mais nous avons un taux très élevé dans l'arrondissement. J'en suis évidemment satisfait et je remercie beaucoup mon adjointe, Mme ZARKA, qui va donner un tout point de complément sur les listes d'attente.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Oui. Quand nous faisons la proposition aux parents, quelques-uns d'entre eux se désistent. Il y a des désistements dans le 4^e, des personnes qui n'acceptent pas la place que nous leur proposons. Il y donc une liste d'attente, qui est établie à la fin de la commission. Nous les prenons dans l'ordre qui a été établie, c'est-à-dire que nous ne réunissons pas une nouvelle commission d'attribution. Nous les prenons systématiquement dans la liste d'attente, en attendant la nouvelle commission. Cela nous permet de satisfaire d'autres familles, qui sont peut-être moins difficiles.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

C'était une communication. Il n'y a donc pas de débat mais on aura bien entendu l'occasion d'en rediscuter entre nous. Trois informations. Il y en a beaucoup, la liste figure à l'extérieur.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Juste une communication, concernant le budget participatif pour les projets du 4^e arrondissement. Le 4 juin, nous avons réuni la commission. Des conseillers de quartier, des élus, étaient là, ainsi que les services de la Mairie, afin d'étudier les projets, dont je suis à même de vous donner tous les chiffres.

74 projets ont été exposés sur la plateforme des budgets participatifs validée par Mme la Maire cette année. Sur ces 74 dossiers, 38 ont été soumis à une expertise technique et financière, les autres n'ayant pas passé le filtre de faisabilité. 21 projets ont été retenus et présentés devant notre commission, qui a validé une liste définitive de 12 projets pour l'arrondissement, qui seront soumis au vote des habitantes et des habitants, du 10 au 20 septembre 2015.

Je vous informe que le Maire a souhaité que nous réunissions tout le monde autour d'un apéro participatif le jeudi 2 juillet à partir de 18h30, dans notre très belle cour et son verger, afin d'annoncer publiquement la liste et le descriptif de ces 12 projets, et que chacun fasse campagne cet été pour les projets de son cœur. Je vous remercie.

MANIFESTATIONS ET ÉVÉNEMENTS À ANNONCER

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Trois réunions publiques importantes, dont je vous propose de noter les dates.

- Sur les berges de Seine, cela concerne donc beaucoup le 4^e, et vous concerne énormément : 23 juin à 19 heures, dans la salle des Mariages, donc ici.

- Réunion publique concernant la place Theillard-de-Chardin (bibliothèque de l' Arsenal), le lendemain, 24 juin, à 19 heures, au pavillon de l' Arsenal. On ne va plus se quitter.

- Ensuite, Julien LANDEL vient de l'annoncer, le 2 juillet à 18 heures, dans la cour d' Honneur, dans le verger, un grand apéritif participatif. Cela veut dire qu' on peut apporter sa bouteille de vin ?

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous écoutons maintenant les questions du public, Mesdames et Messieurs les élus.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h40.